

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 276

5 février 2013

SOMMAIRE

AF&BC Properties S. à r.l.	13248	Pauldi Lux S.A.	13233
Aigle Investissements S.A.	13219	Pearson Luxembourg Holdings	13232
AI Global Investments S.à r.l.	13248	Pearson Luxembourg N°. 1.	13232
AI Green (Luxembourg) II S.à r.l.	13248	PEF Gerrards Cross Investment S.à r.l. ..	13233
Alimar S.A.	13218	Pergam Properties II A S.C.A.	13235
Alimar S.A.	13218	Pergam Properties II B S.C.A.	13236
Amiens Securities S.A.	13220	Pergam Properties II C S.C.A.	13236
ArcticTern	13220	Perry Luxco Re	13234
Arend-Fischbach S.à.r.l.	13219	Piercy S.A.	13235
Athena Consulting S.A.	13219	PRS Luxembourg Multistrategy Fund ...	13235
Atmosphère Lux S.à r.l.	13219	QP ES Group S.A.	13235
Berlin, Tauentzienstraße 21-24 Beteiligung A S.à r.l.	13220	Regus No.2	13202
CA.P.EQ. Partners S.A.	13218	Sevenmice S.à r.l.	13234
EuroPRISA Luxembourg Holding Compa- ny P S.à r.l.	13226	Sociedad Armadora Aristotelis S.à r.l. ...	13234
EuroPRISA Vincennes Acquisition S.à r.l.	13226	Sodrugestvo Group S.A.	13233
Fidewa - Clar S.A.	13204	S.P.I. Holding S.A.	13234
Fiduciaire d'Expertise Comptable et de Ré- vision Everard-Klein S.à.r.l.	13204	Tamweelview European Holdings S.A. ...	13226
Flen Pharma S.A.	13213	The Club at Castiglion Del Bosco S.à r.l.	13204
Galasco S.A.	13242	Thunderbird Investments S.à r.l. SICAV- FIS	13240
Gasherbrun 2 S.A.	13242	T Participations S.A.	13236
Global Foods S.à r.l.	13241	Um Plateau S.à r.l.	13240
Goslar, Wohlenbergerstraße Immobilien S.à r.l.	13207	Unicorn S.à r.l.	13241
Invacare Holdings S.à r.l.	13213	Union Bancaire Privée (Europe) S.A.	13241
Openregistry S.A.	13231	Valiance Infrastructure Management Company S.A.	13202
Organisation pour le Développement Eco- nomique et la Promotion de l'Agriculture	13242	Valiance Infrastructure Management Company S.A.	13241
PAI partners S.à r.l.	13231	VC SolEs Invest S.C.A., SICAV-FIS	13202
Pan European Finance S.à r.l.	13232	Ventus Novus S. à r.l.	13240
Partim International SPF S.A.	13231	Vetco Luxembourg Finco S.à r.l.	13240
Pathway IP	13202	Whitehall Street International Repia Fund 2005, S.à r.l.	13207
		World Cosmetics S.A.	13207

Valiance Infrastructure Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 137.793.

Les Comptes Annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Référence de publication: 2013001373/10.

(120226633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

VC SolEs Invest S.C.A., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 4, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 155.242.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2011 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2011 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 02.01.2013.

Für VC SolEs Invest S.C.A., SICAV-FIS

Die Zentralverwaltungsstelle

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Référence de publication: 2013001385/14.

(130000619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

**Pathway IP, Société à responsabilité limitée,
(anc. Regus No.2).**

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 144.147.

In the year two thousand and twelve, on the seventeenth day of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, Civil Law Notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Regus No. 4, a limited liability company (Société à responsabilité limitée) incorporated in Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under B 158071, having its registered office at 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (the "Appearing Party"),

here represented by Ms Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg under private seal on 12 December 2012; such proxy, after having been signed *in varietur* by the proxyholder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state that:

- the private limited liability company "Regus No. 2" (the "Company"), and having its registered office at 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under B 144147, was incorporated by deed of Maître Henri HELLINCKX on 22 December 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 293 dated 10 February 2009,

- that the articles of association were last amended by a deed of Maître Edouard DELOSCH on 15 February 2012, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 972 dated 16 April 2012; and

- that the appearing party is the sole member (the "Sole Member") of the Company and that it has taken the following resolution:

Sole resolution

The Sole Member decided to change the Company's name to "Pathway IP" and to subsequently amend the first article of the articles of association in order to give it the following wording:

1. "Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Pathway IP" (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles")."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately eight hundred euros (EUR 800.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, this person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le dix sept décembre.

Pardevant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de droit civil résident à Luxembourg.

A COMPARU

Regus No. 4, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158071, ayant son siège social au 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (la «partie Comparante»),

ici représentée par Madame Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg le 12 décembre 2012; laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter que:

- que la société à responsabilité limitée «Regus No. 2» (la «Société»), établie et ayant son siège social au 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144147, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, en date du 24 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 293 du 10 février 2009;
- que les statuts ont été modifiés en dernier lieu par un acte notarié de Maître Edouard DELOSCH le 15 février 2012, et publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 972 en date du 16 avril 2012; et
- la partie comparante est la seule associée actuelle (l' «Associé Unique») de la Société et qu'elle a pris, par son mandataire, la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associée Unique décide de changer la dénomination de la Société en «Pathway IP» et de modifier subséquemment le premier article des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **1. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Pathway IP» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).»

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cents euros (EUR 800.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; et qu'à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S.LECOMTE, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 18 décembre 2012. Relation: LAC/2012/60522. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2012171056/84.

(120225794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Fidewa - Clar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3364 Leudelange, 2-4, rue du Château d'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 165.462.

Société Anonyme constituée suivant acte de Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 décembre 2011 publié au Mémorial C No 225 du 26.01.2012. Les statuts ont été modifiés par le même notaire en date du 6 décembre 2011 publié au Mémorial C No 265 du 31.01.2012.

Par décisions de l'Assemblée Générale en date du 31 décembre 2012 ont été nommés avec effet au 1^{er} janvier 2013 et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2017:

- Madame Michèle PEREZ, demeurant 28, rue des Bleuets, F-54150 Avril, Administrateur
- Monsieur Martin MIESEL, demeurant Am Kiewelsberg 14, D-54295 Trier, Administrateur

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2013001709/16.

(130000948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Fiduciaire d'Expertise Comptable et de Révision Everard-Klein S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5969 Itzig, 83, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 63.706.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Référence de publication: 2013001710/10.

(130000802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

The Club at Castiglion Del Bosco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.297.875,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 115.487.

In the year two thousand and twelve, on the seventh day of the month of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared

Brunello Partners Luxembourg S.C.A., a société en commandite par actions duly incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1635 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under the number B 104.305 (the "Sole Shareholder"), acting through its unlimited partner and manager Brunello Partners S.à r.l., a société à responsabilité limitée duly incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1635 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under the number B 104.307, being the Sole Shareholder of The Club at Castiglion del Bosco S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 115.487, incorporated on 29th March 2006 by deed of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1203 of 21st June 2006 (the "Company"), and represented by Me Mathilde Lattard, residing in Luxembourg pursuant to a proxy given under private seal which shall remain annexed to the present deed to be registered therewith.

The articles of association of the Company have been amended for the last time on 9th February 2007 by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial number 950 on 23rd May 2007.

The Sole Shareholder declared and asked the notary to record as follows:

I. The Sole Shareholder holds all twenty-three thousand one hundred eighty-three (23,183) shares in issue in the Company.

II. The items on which decisions are to be adopted are as follows:

Increase of the issued share capital of the Company by an amount of four hundred thousand Euro (EUR 400,000) from its current amount of two million eight hundred ninety-seven thousand eight hundred seventy-five Euro (EUR 2,897,875) to an amount of three million two hundred ninety seven thousand eight hundred and seventy five Euro (EUR 3,297,875) by the issue of three thousand two hundred (3,200) shares with a nominal value of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125) each (the "New Shares") for a total subscription price of four hundred thousand Euros (EUR 400,000) (the "Subscription Price"); subscription and payment of the New Shares by Mr Massimo Ferragamo born on 1 September 1957 in Fiesole, Italy, residing at Florence, Lungarno Guicciardini n. 1, Italy by way of a contribution in cash; allocation of the Subscription Price to the share capital of the Company and consequential amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the capital increase so as to be read as follows:

"The share capital of the Company is set at three million two hundred ninety seven thousand eight hundred and seventy five Euro (EUR 3,297,875), divided into twenty six thousand three hundred and eighty three (26,383) shares with a nominal value of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125.-) each, all of which are fully paid."

The decisions taken by the Sole Shareholder are as follows:

Sole decision

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of four hundred thousand Euro (EUR 400,000) from its current amount of two million eight hundred ninety-seven thousand eight hundred seventy-five Euro (EUR 2,897,875) to an amount of three million two hundred ninety seven thousand eight hundred and seventy five Euro (EUR 3,297,875) by the issue of three thousand two hundred (3,200) shares with a nominal value of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125) each (the "New Shares") for a total subscription price of four hundred thousand Euro (EUR 400,000) (the "Subscription Price").

Thereupon, Mr. Massimo Ferragamo, born on 1 September 1957 in Fiesole, Italy, residing at at Florence, Lungarno Guicciardini n. 1, Italy (the "Subscriber"), hereby represented by Me Mathilde Lattard prenamed, pursuant to a proxy having been initialed by the appearing persons and the undersigned notary, and which shall remain annexed to the present decision to be filed with the regulatory authorities, has subscribed to the New Shares.

The New Shares have been paid by the Subscriber by way of a contribution in cash to the Company at the Subscription Price.

The Sole Shareholder resolved to allocate the Subscription Price to the share capital of the Company.

Evidence of payment of the New Shares has been given to the undersigned notary. The Sole Shareholder acknowledged the Subscriber as new shareholder of the Company.

As a consequence of the above resolution, it was resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company as set out in the agenda.

There being no further item on the agenda, the decision of the Sole Shareholder was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at two thousand Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, this decision of the Sole Shareholder is drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading this decision, the appearing persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le septième jour du mois de décembre,
par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

la société Brunello Partners Luxembourg S.C.A., une société en commandite par actions constituée sous le droit du Luxembourg, ayant son siège social au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1635 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 104.305 (l'«Associé Unique»), agissant par son associé commandité et gérant Brunello Partners S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit du Luxembourg, ayant son siège social au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1635 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 104.307, étant l'associé unique de la société The Club at Castiglion del Bosco S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 115.487, constituée le 29 mars 2006 par acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1203 du 21 juin 2006 (la "Société"), et représentée par Me Mathilde Lattard, résidant à Luxembourg, sur base d'une procuration sou sseing privé qui restera

annexée au présent acte afin d'être enregistrée ensemble avec lui. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 9 février 2007 par acte du notaire soussigné, publié au Mémorial n°950 du 23 mai 2007.

L'Associé Unique a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. L'Associé Unique détient la totalité des vingt-trois mille cent quatre-vingt trois (23,183) actions émises par la Société.

II. L'ordre du jour est le suivant:

Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre cent mille Euros (EUR 400.000) de son montant actuel de deux millions huit cent quatre-vingt dix-sept mille huit cent soixante-quinze Euros (EUR 2.897.875) à un montant de trois millions deux cent quatre-vingt dix-sept mille huit cent soixante-quinze Euros (EUR 3.297.875) par l'émission de trois mille deux cent (3.200) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125) chacune (les «Nouvelles Parts») pour un prix total de souscription de quatre cent mille Euros (EUR 400.000) (le «Prix de Souscription»); souscription aux et paiement des Nouvelles Parts par M. Massimo Ferragamo né le 1^{er} Septembre 1957 à Fiesole, Italie, résidant à Florence, Lungarno Guicciardini n. 1, Italie, par apport en numéraire; allocation du Prix de Souscription au capital social de la Société et modification en conséquence du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation du capital afin qu'il ait la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à trois millions deux cent quatre-vingt dix-sept mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 3.297.875), divisé en vingt-six mille trois cent quatre-vingt trois (26.383) parts sociales, avec une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.-) chacune, toutes entièrement libérées.»

L'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

Décision unique

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de quatre cent mille Euros (EUR 400.000) de son montant actuel de deux millions huit cent quatre-vingt dix-sept mille huit cent soixante-quinze Euros (EUR 2.897.875) à un montant de trois millions deux cent quatre-vingt dix-sept mille huit cent soixante-quinze Euros (EUR 3.297.875) par l'émission de trois mille deux cent (3.200) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125) chacune (les «Nouvelles Parts») pour un prix total de souscription de quatre cent mille Euros (EUR 400.000) (le «Prix de Souscription»).

M. Massimo Ferragamo, né le 1^{er} Septembre 1957 à Fiesole, Italie, résidant à Florence, Lungarno Guicciardini n. 1, Italie (le "Souscripteur"), représenté aux fins des présentes par Me Mathilde Lattard prénommée, sur base d'une procuration paraphée par le mandataire et le notaire soussigné, et qui restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée ensemble avec lui, a souscrit aux Nouvelles Parts.

Les Nouvelles Parts ont été payées par le Souscripteur par un apport en numéraire à la Société au Prix de Souscription.

L'Associé Unique a décidé d'allouer le Prix de Souscription au capital social de la Société.

Preuve du paiement des Nouvelles Parts a été donnée au notaire soussigné.

L'Associé Unique a reconnu le Souscripteur comme nouvel associé de la Société En conséquence de la résolution ci-dessus, il a été décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société tel qu'indiqué dans l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision de l'Associé Unique a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société sont estimés à deux mille Euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des parties, la présente décision de l'Associé Unique est rédigée en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte les parties comparantes ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M. LATTARD, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 12 décembre 2012. Relation: LAC/2012/59428. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2012169161/136.

(12022901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

Whitehall Street International Repia Fund 2005, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.154.650,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 107.557.

Constituée par-devant Me Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 4 avril 2005, acte publié au Mémorial C, no 900 du 15 septembre 2005.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marielle Stijger

Manager

Référence de publication: 2013001404/13.

(13000067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

World Cosmetics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 114.133.

Le bilan au 31 Décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013001407/10.

(130000410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Goslar, Wohlenbergerstraße Immobilien S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 173.729.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendzwoölf, am zwölften Dezember,

vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

SIND ERSCIENEN:

die Kaufhaus Immobilien Holding A S.à r.l., eine luxemburgische société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), mit Sitz in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg („Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg“) unter der Nummer B 172.676, sowie

die Kaufhaus Immobilien Holding B S.à r.l., eine luxemburgische société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), mit Sitz in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg („Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg“) unter der Nummer B 172.683,

hier vertreten durch Frau Solange Wolter, geschäftsansässig in 101, rue Cents, L-1319 Luxemburg aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, welche am 11. Dezember 2012 ausgestellt wurde.

Die besagte Vollmacht, die von dem Bevollmächtigten der erschienenen Parteien und vom Notar „ne varietur“ abgezeichnet wurde, bleibt der vorliegenden Urkunde als Anlage beigefügt, um bei den Registerbehörden eingereicht zu werden.

Die erscheinenden Parteien, wie oben erklärt vertreten, haben den unterzeichnenden Notar ersucht, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung ("société à responsabilité limitée") wie folgt zu erstellen:

SATZUNG

Kapitel I. - Form, Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Form - Name. Es wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung ("société à responsabilité limitée") unter dem Namen „Goslar, Wohlenbergerstraße Immobilien S.à r.l.“ gegründet, die dem luxemburgischen Recht untersteht, das für eine solche juristische Person gilt (nachstehend die "Gesellschaft") insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in der geltenden Fassung (nachstehend das "Gesetz") und der vorliegenden Satzung (nachstehend die "Satzung").

Art. 2. Sitz.

2.1 Der Sitz der Gesellschaft wird in Senningerberg (Großherzogtum Luxemburg) errichtet.

2.2 Er kann durch Beschluss einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung der Gesellschafter, die in der Weise beraten, wie dies für eine Satzungsänderung vorgesehen ist, an einen anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

2.3 Die Adresse des Geschäftssitzes der Gesellschaft kann innerhalb der Gemeinde Niederanven durch einfachen Beschluss des Alleinigen Geschäftsführers (wie unten definiert) oder, wenn es mehrere Geschäftsführer gibt, durch Entscheidung des Vorstandes (wie unten definiert) verlegt werden.

2.4 Sollte eine Lage eintreten oder als drohend erscheinen, sei sie militärisch, politisch, wirtschaftlich oder sozial, welche die normale Tätigkeit der Gesellschaft an ihrem Sitz verhindern würde, so kann der Sitz der Gesellschaft zeitweilig ins Ausland verlegt werden, bis sich die Lage normalisiert hat; solche vorübergehenden Maßnahmen beeinträchtigen die Nationalität der Gesellschaft nicht, welche, ungeachtet der vorübergehenden Verlegung des Sitzes, eine Luxemburgische Gesellschaft bleibt. Die Entscheidung über die Verlegung des Sitzes ins Ausland erfolgt durch den Alleinigen Geschäftsführer oder, im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern, durch den Vorstand.

2.5 Die Gesellschaft darf im Großherzogtum Luxemburg und im Ausland Büros und Zweigniederlassungen errichten.

Art. 3. Zweck.

3.1 Hauptzweck der Gesellschaft ist der direkte oder indirekte Erwerb, das Halten, Verwalten, die Entwicklung und der Verkauf von Beteiligungen und Anteilen an luxemburgischen oder ausländischen juristischen Personen, Körperschaften und/oder Personen- und Kapitalgesellschaften (jeweils eine "Tochtergesellschaft"), und zwar in jeder Form gleich welcher Art und insbesondere auch im Wege der Gründung, sowie die Geschäfte der Tochtergesellschaften zu führen.

3.2 Die Gesellschaft kann - direkt und/oder (ggf. auch mehrfach) indirekt über ihre Tochtergesellschaften - grundstückbezogene Investitionen tätigen, insbesondere Grundstücke erwerben, halten, verwalten, entwickeln und veräußern.

3.3 Die Gesellschaft kann auch, direkt oder indirekt, in Vermögenswerte, gleich welcher Art investieren, diese erwerben, halten oder über sie verfügen, in jeder Form gleich welcher Art.

3.4 Die Gesellschaft darf insbesondere folgende Geschäfte tätigen, wobei es sich versteht, dass die Gesellschaft keine Geschäfte tätigen wird, die sie in eine Tätigkeit involvieren würde, die als regulierte Aktivität im Finanzbereich zu betrachten ist:

(a) sich Geld, in welcher Form auch immer, zu leihen oder Kredite, in welcher Form auch immer, zu erhalten und Geld aufzunehmen, insbesondere durch, aber nicht beschränkt auf, die Ausgabe, immer auf privater Basis, von Anleihen, Schuldscheinen, Eigenwechsellern und anderen Schuld- oder Kapitalinstrumenten, seien sie konvertibel oder nicht, und durch die Verwendung von Finanzderivaten oder auf andere Art;

(b) Geld vorzuschließen, auszuleihen oder zu hinterlegen oder Kredit zu vergeben, an oder mit, oder irgendein Schuldinstrument, welches von einer luxemburgischen oder ausländischen juristischen Person ausgegeben wurde, zu zeichnen oder zu kaufen, unter geeignet erscheinenden Bedingungen, mit oder ohne Sicherheit;

(c) Garantien, Haftungsübernahmen, Bürgschaften, Verpfändungen und/oder jede andere Form von Sicherheit abschließen/gewähren, sei es durch persönliche Verpflichtung oder durch Hypothek oder Belastung des Unternehmens oder eines Teils davon, von (gegenwärtigen oder künftigen) Vermögenswerten oder durch alle oder eine dieser Methoden, und zwar sowohl für die Ausführung von Verträgen oder Verpflichtungen der Gesellschaft als auch für die Ausführung von Verträgen oder Verpflichtungen oder anderweitig zu Gunsten ihrer Tochtergesellschaften, innerhalb der Grenzen und im Einklang mit den Bestimmungen des luxemburgischen Rechts.

3.5 Die Gesellschaft kann alle rechtlichen, geschäftlichen, technischen und finanziellen Investitionen oder Transaktionen vornehmen und allgemein alle Transaktionen tätigen, die notwendig sind, um ihren Gesellschaftszweck zu erfüllen, sowie alle Transaktionen, die in direkter oder indirekter Verbindung zu der Erleichterung der Erfüllung ihres Gesellschaftszwecks in allen oben beschriebenen Bereichen stehen.

Art. 4. Dauer. Die Gesellschaft wird für eine unbegrenzte Dauer errichtet.

Kapitel II. - Kapital, Anteile

Art. 5. Anteilskapital.

5.1 Das Gesellschaftskapital wird auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00) festgesetzt, eingeteilt in zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,00) (die „Anteile“).

5.2 Zur weiteren Finanzierung der Geschäftstätigkeit der Gesellschaft (und deren Tochtergesellschaften) werden die Gesellschafter die Gesellschaft mit weiteren Mitteln ausstatten, und zwar in Form von Gesellschaftskapital, Agio, Zuschüssen oder anderen Einlagen, Gesellschafterdarlehen und/oder in anderer Form (insgesamt die „Finanzierungsbeiträge“), die die Gesellschaft ggf. wiederum (ganz oder teilweise und wiederum gleich in welcher Form) an ihre Tochtergesellschaften weitergeben/ausreichen wird. Das Verhältnis der der Gesellschaft von ihren Gesellschaftern zugeführten Finanzierungsbeiträge/nominal zueinander wird als „Finanzierungsquote“ bezeichnet.

5.3 Die vorstehenden Regelungen des Artikels 5.2 begründen keinen Anspruch der Gesellschaft oder einer Tochtergesellschaft auf entsprechende Mittelzuführung. Vielmehr bedürfen entsprechende Mittelzuführungen jeweils eines entsprechenden Beschlusses der Gesellschafterversammlung gemäß Artikel 13.9 dieser Satzung.

5.4 Sofern in diesem Gesellschaftsvertrag nicht ausdrücklich etwas anderes bestimmt ist, berechtigt jeder Anteil zur Ausübung gleicher Rechte.

5.5 Die Gesellschaft kann im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen ihre eigenen Anteile zurückkaufen.

Art. 6. Unteilbarkeit der Anteile. Gegenüber der Gesellschaft sind die Anteile der Gesellschaft unteilbar, da nur ein Eigentümer pro Anteil zugelassen ist. Miteigentümer müssen eine einzige Person als ihren Vertreter gegenüber der Gesellschaft bestimmen.

Art. 7. Übertragung von Anteilen.

7.1 Existiert nur ein einziger Gesellschafter, so sind die seitens des einzigen Gesellschafters gehaltenen Anteile der Gesellschaft frei übertragbar.

7.2 Existieren mehrere Gesellschafter, so können die seitens der Gesellschafter jeweils gehaltenen Anteile (i) frei zwischen den Gesellschaftern und (ii) in Anwendung der Voraussetzungen von Artikel 189 und 190 des Gesetzes an Nichtgesellschafter übertragen werden.

Kapitel III. - Geschäftsführung

Art. 8. Geschäftsführung.

8.1 Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem (1) oder mehreren Geschäftsführern, die nicht notwendigerweise Gesellschafter sind (der/die "Geschäftsführer").

8.2 Wenn zwei (2) und mehr Geschäftsführer ernannt werden so ist es ihre Aufgabe, die Gesellschaft zusammen als Vorstand (der "Vorstand") zu führen.

8.3 Die Geschäftsführer brauchen keine Gesellschafter zu sein. Der/die Geschäftsführer wird/werden von der Gesellschafterversammlung, die deren Anzahl festlegt, für eine bestimmte oder unbestimmte Dauer bestellt. Er/sie ist/sind wieder wählbar, können jedoch jederzeit durch einen Beschluss des Alleingesellschafters oder der Gesellschafterversammlung mit oder ohne Grund abberufen werden.

Art. 9. Befugnisse des alleinigen Geschäftsführers oder des Vorstands.

9.1 In seinen Beziehungen mit Dritten hat der alleinige Geschäftsführer oder, bei Existenz mehrerer Geschäftsführer, der Vorstand, die weitgehendsten Befugnisse, unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln und alle Handlungen und Transaktionen auszuführen und zu genehmigen, die mit dem Zweck der Gesellschaft im Einklang stehen, und unter dem Vorbehalt, dass die Bestimmungen dieses Artikels dabei eingehalten werden.

9.2 Die Gesellschafter haben die Befugnis, eine interne Geschäftsordnung zu erlassen, über die der alleinige Geschäftsführer bzw. der Vorstand in Kenntnis gesetzt werden und die für diese jeweils bindend ist.

9.3 Alle Befugnisse, die nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des alleinigen Geschäftsführers oder, bei Existenz mehrerer Geschäftsführer, des Vorstands.

Art. 10. Vertretung der Gesellschaft. Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft (i) bei Existenz eines alleinigen Geschäftsführers durch die alleinige Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers gebunden; oder, (ii) bei Existenz mehrerer Geschäftsführer durch die gemeinsame Unterschrift von jeweils zwei Geschäftsführern der Gesellschaft gebunden; sowie (iii) im Übrigen von jeglicher Person, der durch die gemäß vorstehend (i) oder (ii) jeweils vertretungsberechtigten Geschäftsführer eine entsprechende Befugnis übertragen wurde/wird.

Art. 11. Delegation und Beauftragter des alleinigen Geschäftsführers oder des Vorstands.

11.1 Der alleinige Geschäftsführer oder, bei Existenz mehrerer Geschäftsführer, der Vorstand, kann seine Befugnisse für spezifische Aufgaben an einen oder mehrere Ad-hoc-Beauftragte/n delegieren.

11.2 Der alleinige Geschäftsführer oder, bei Existenz mehrerer Geschäftsführer, jeder Geschäftsführer, wird die Verantwortlichkeiten und gegebenenfalls die Vergütung des entsprechenden Beauftragten, die Dauer des Vertretungszeitraums sowie jegliche sonstigen relevanten Bedingungen von dessen Beauftragung festlegen.

Art. 12. Sitzung des Vorstands.

12.1 Bei Existenz mehrerer Geschäftsführer gelten folgende Regeln:

Die Sitzungen des Vorstands werden durch jedweden Geschäftsführer einberufen. Der Vorstand kann einen Vorsitzenden ernennen. Die Sitzungen des Vorstands finden in Luxemburg statt.

12.2 Der Vorstand kann ohne vorherige Benachrichtigung wirksam beraten und beschließen, wenn alle Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind und auf die Voraussetzungen und Formvorschriften für die Einberufung verzichtet haben.

12.3 Jeder Geschäftsführer kann für jede Sitzung des Vorstands einen anderen Geschäftsführer durch Ernennung, die schriftlich oder per Telegramm oder Telefax oder Brief erfolgen kann, zu seinem Vertreter bestellen und durch diesen Vertreter handeln, insbesondere abstimmen. Mündliche Ernennungen sind zulässig und wirksam, wenn sie zu einem späteren Zeitpunkt schriftlich (Fax genügt) bestätigt werden.

12.4 Der Vorstand kann nur dann wirksam beraten und beschließen, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse des Vorstands werden mit einfacher Mehrheit angenommen.

12.5 Der Einsatz von Video- und/oder Telefonkonferenzen ist gestattet, sofern jeder teilnehmende Geschäftsführer alle anderen teilnehmenden Geschäftsführer hören kann und von allen anderen teilnehmenden Geschäftsführern gehört werden kann, unabhängig davon, ob dabei diese Technologie verwendet wird oder nicht, und jeder teilnehmende Geschäftsführer gilt als anwesend und ist befugt, per Video oder Telefon abzustimmen. Der Einsatz von Video- und/oder Telefonkonferenzen soll auf Ausnahmefälle beschränkt bleiben.

12.6 Im Übrigen können Beschlüsse auch schriftlich (Fax oder Brief) gefasst werden, sofern sich alle Geschäftsführer hieran beteiligen. Ein entsprechender Beschluss kann in einem einzigen Dokument oder in mehreren separaten Dokumenten festgehalten werden, die den gleichen Inhalt haben und von allen Mitgliedern des Vorstands unterzeichnet sind. Dergestalt gefasste schriftliche Beschlüsse sind ordnungsgemäß und wirksam, als ob sie bei einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Sitzung des Vorstands angenommen worden wären. Die Fassung von schriftlichen Beschlüssen soll auf Ausnahmefälle beschränkt bleiben.

12.7 Das Protokoll einer Sitzung des Vorstands wird von allen bei der Sitzung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführern unterzeichnet.

12.8 Auszüge werden von jedwedem Geschäftsführer beglaubigt, oder von jedweder Person, die durch jedweden Geschäftsführer oder bei einer Sitzung des Vorstands ernannt wurde.

Kapitel IV. - Gesellschafterversammlung

Art. 13. Befugnisse der Gesellschafterversammlung - Stimmen.

13.1 Existiert nur ein Gesellschafter, so vereint jener einzige Gesellschafter alle Befugnisse auf sich, die per Gesetz der Gesellschafterversammlung übertragen wurden, und fasst die Beschlüsse in Schriftform.

13.2 Existieren mehrere Gesellschafter, so kann jeder Gesellschafter unabhängig von der Anzahl der in seinem Eigentum befindlichen Anteile an Gesellschafterversammlungen teilhaben. Jeder Gesellschafter hat seinem Anteilseigentum entsprechende Stimmrechte. Alle Anteile gewähren die gleichen Stimmrechte.

13.3 Der Vorstand oder der einzelne Geschäftsführer berufen die Gesellschafterversammlungen ein oder schlagen schriftliche Gesellschafterbeschlüsse vor. Im Übrigen erfolgt die Einberufung/der Beschlussvorschlag durch die Gesellschafter, die mindestens die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen.

13.4 Das Einberufungsschreiben einer Gesellschafterversammlung, sowie die damit verbundene Tagesordnung an jeden einzelnen Gesellschafter mindestens innerhalb von 8 (acht) Tagen vor der Versammlung gesendet werden. Ausnahme hiervon ist die jährliche ordentliche Gesellschafterversammlung für welche die Einberufung mindestens innerhalb von 21 (einundzwanzig) Tagen vor dem Datum der Versammlung stattfinden muss.

13.5 Sind alle Gesellschafter anwesend oder vertreten, so können sie auf jegliche Formvorschriften für die Einberufung verzichten, und die Versammlung kann ohne vorherige Benachrichtigung wirksam abgehalten werden.

13.6 Existieren mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschafter, so müssen die Beschlüsse der Gesellschafter in Versammlungen verabschiedet werden, die im Einklang mit den einschlägigen Rechtsvorschriften einberufen werden müssen.

13.7 Existieren mehrere Gesellschafter, jedoch nicht mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschafter, können die Beschlüsse der Gesellschafter in schriftlicher Form gefasst werden. Sind die zu fassenden Beschlüsse von den Geschäftsführern an die Gesellschafter übermittelt worden, so sind die Gesellschafter verpflichtet innerhalb von fünfzehn (15) Kalendertagen seit dem Eingang des Textes des vorgeschlagenen Beschlusses ihre Entscheidung zu treffen und sie der Gesellschaft durch jedes, die Schriftlichkeit gewährleistendes Kommunikationsmittel, zukommen zu lassen. Derartige Beschlussfassungen sollen auf Ausnahmefälle beschränkt bleiben.

13.8 Ein Gesellschafter kann bei einer Gesellschafterversammlung durch einen Bevollmächtigten, der schriftlich zu ernennen ist (oder per Fax oder E-Mail oder jegliches ähnliche Medium), vertreten werden. Der Bevollmächtigte muss kein Gesellschafter sein.

13.9 Beschlüsse sind - vorbehaltlich jeglicher sonstiger Bestimmungen des Gesetzes und dieser Satzung - nur dann rechtsgültig verabschiedet, sofern sie von Gesellschaftern angenommen werden, die gemeinsam mehr als die Hälfte des Anteilskapitals besitzen, ausgenommen jedoch

(a) Beschlüsse, welche die Satzung ändern, die einer (numerischen) Mehrheit der Gesellschafter bedürfen, die mindestens drei Viertel des Anteilskapitals der Gesellschaft beträgt;

(b) ein Beschluss über die Änderung der Staatszugehörigkeit der Gesellschaft, der Einstimmigkeit erfordert;

(c) Beschlüsse über Mittelzuführungen an die Gesellschaft, die grundsätzlich ebenfalls der Einstimmigkeit bedürfen, abweichend hiervon jedoch lediglich eines Beschlusses des/der zuführenden Gesellschafter für den Fall, dass die Mittelzuführung zur Abwendung der Insolvenz der Gesellschaft oder einer Tochtergesellschaft erforderlich oder aus anderen Gründen dringend geboten ist.

Kapitel V. - Geschäftsjahr, Gewinnausschüttung

Art. 14. Geschäftsjahr.

14.1 Das Geschäftsjahr der Gesellschaft ist das Kalenderjahr (1. Januar bis 31. Dezember).

14.2 Jedes Jahr am einunddreißigsten Dezember werden die Konten geschlossen und die Geschäftsführer stellen ein Inventar auf, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind.

14.3 Jeder Gesellschafter oder sein Bevollmächtigter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.

14.4 Besteht die Gesellschaft aus mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschaftern, kann dieses Recht nur während der fünfzehn (15) Kalendertage vor Abhaltung der jährlichen Gesellschafterversammlung ausgeübt werden.

Art. 15. Aufsicht der Gesellschaft.

15.1 Wenn die Anzahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) übertrifft, muss die Aufsicht durch einen Aufsichtsrat bestehend aus einem oder mehreren Prüfern ("commissaires") erteilt werden. Diese können sowohl Gesellschafter als auch Nichtgesellschafter sein.

15.2 Wenn die Grenzwerte, vorgesehen in Artikel 35 des Gesetzes vom 19. Dezember 2002 (in seiner geänderten Fassung) über das Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister erreicht werden, muss die Gesellschaft ihre Jahresbilanzen durch einen oder mehreren unabhängige zugelassene Wirtschaftsprüfer ("réviseurs d'entreprise agréé") prüfen lassen. Diese Wirtschaftsprüfer werden bei der Gesellschafterversammlung oder durch den Alleingesellschafter ernannt. Die Wirtschaftsprüfer werden innerhalb der Mitglieder des "Institut des réviseurs d'entreprises" ausgewählt.

15.3 Unabhängig der vorgenannten Grenzwerte, können jederzeit einer oder mehrere Wirtschaftsprüfer durch Beschluss der Gesellschafterversammlung oder durch die Alleingesellschafterin ernannt werden, die die Ausführungsmodalitäten seines Mandats/ihrer Mandate festlegen.

Art. 16. Gewinnverteilung, -Ausschüttung, Erlösrückführung.

16.1 Von dem jährlichen Reingewinn der Gesellschaft werden fünf Prozent (5%) der gesetzlich vorgesehenen Rücklage zugewiesen. Diese Verpflichtung entfällt sobald und solange diese Rücklage die Höhe von zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht.

16.2 Soweit nach der Zuweisung zur gesetzlichen Rücklage verfügbare Mittel zur Ausschüttung zur Verfügung stehen, schlägt der Vorstand wie der verbleibende jährliche Reingewinn verteilt werden soll, indem sie diesen vollständig oder teilweise einer Rücklage zuweisen, auf das nächste Geschäftsjahr vortragen oder, zusammen mit vorgetragenen Gewinnen, ausschüttbaren Rücklagen oder Ausgabepremien an die Gesellschafter ausschütten.

16.3 Die Gesellschafter sind am Gewinn und Verlust der Gesellschaft -in Abweichung zu ihrer Beteiligung am Gesellschaftskapital der Gesellschaft (Nennbetrag der auf ihre Anteile einzuzahlenden Beträge) - im Verhältnis der Finanzierungsquote beteiligt, wobei klarstellend festgehalten wird, dass etwaige Rückführungen von Finanzierungsbeiträge an die Gesellschafter (z.B. Rückzahlung/Gesellschafterdarlehen und/oder Auflösung und Rückführung/Rücklage) für die Ermittlung der Finanzierungsquote unerheblich sind, d.h. eingezahlte Finanzierungsbeiträge/nominal sind auch nach ihrer Rückführung/nominal weiterhin in die Finanzierungsquote einzurechnen. Des Weiteren gehen Finanzierungsbeiträge eines ausscheidenden Gesellschafter auf den betreffenden neuen Gesellschafter über (sofern der veräußernde Gesellschafter nicht sämtliche seiner Anteile veräußert, anteilig), sofern im Übertragungsvertrag nicht der Untergang dieser Finanzierungsbeiträge geregelt ist.

16.4 Die Entscheidung zur Ausschüttung und seine Höhe wird von den Gesellschaftern gemäß den Bestimmungen von Artikel 13 getroffen.

16.5 Ungeachtet der vorstehenden Bestimmungen, kann/können der/die Gesellschafter, auf Grundlage eines Jahresberichts der Geschäftsführer, beschließen Interimdividenden an den/die Gesellschafter vor dem Ende des Geschäftsjahres auszuzahlen, wobei davon ausgegangen wird, dass (i) der auszuschüttende Betrag das seit Ende des letzten Geschäftsjahrs, dessen Jahresabschluss gebilligt worden ist, erzielte Ergebnis, zuzüglich des Gewinnvortrags sowie der Entnahmen aus den zu diesem Zweck verfügbaren Rücklagen und vermindert um den Verlustvortrag sowie aufgrund gesetzlicher und satzungsmäßiger Verpflichtungen in die Rücklagen einzustellender Beträge, nicht übersteigt, und dass (ii) ausgezahlte Beträge, die nicht tatsächlichen Gewinnen entsprechen, durch die Gesellschafter zurückerstattet werden.

Kapitel VI. - Liquidation

Art. 17. Auflösung und Liquidation.

17.1 Die Gesellschaft erlischt nicht durch den Tod, die Aufhebung der Bürgerrechte, die Zahlungsunfähigkeit oder den Konkurs des einzigen Gesellschafter oder eines der Gesellschafter.

17.2 Die Liquidation der Gesellschaft wird durch die Gesellschafterversammlung im Einklang mit den einschlägigen Rechtsvorschriften beschlossen.

17.3 Die Liquidation wird durch einen oder mehrere durch die Gesellschafter ernannte Liquidatoren durchgeführt, die Gesellschafter oder andere (natürliche oder juristische) Personen sein können und deren Befugnisse und Vergütung durch die Gesellschafter festgelegt werden.

Kapitel VII. - Anwendbares Recht; Schlussbestimmungen

Art. 18. Anwendbares Recht. Im Hinblick auf alle Aspekte, die in dieser Satzung nicht spezifisch geregelt sind, wird auf die relevanten Bestimmungen des Gesetzes verwiesen.

Art. 19. Schlussbestimmungen.

19.1 Sollten einzelne Bestimmungen dieser Satzung ganz oder teilweise unwirksam sein oder werden oder sollte diese Satzung eine Lücke aufweisen, soll - soweit vom Gesetz erlaubt - dies die Gültigkeit der übrigen Bestimmungen dieser Satzung nicht berühren. Vielmehr sind die Gesellschafter verpflichtet, anstelle der ungültigen oder fehlenden Bestimmung eine solche Bestimmung gemäß den Bestimmungen des Gesetzes und der Satzung zu vereinbaren, wie sie die vernünftigerweise vereinbart hätten, hätten sie bei Verabschiedung dieser Satzung die Unwirksamkeit oder das Fehlen der betreffenden Bestimmung erkannt.

19.2 Alle das Gesellschaftsverhältnis betreffenden Vereinbarungen zwischen den Gesellschaftern oder zwischen der Gesellschaft und den Gesellschaftern bedürfen zu ihrer Wirksamkeit der Schriftform, soweit nicht kraft Gesetzes die notarielle Beurkundung vorgeschrieben ist. Das gilt auch für einen etwaigen Verzicht auf das Erfordernis der Schriftform.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gesellschaftsgründung und wird am 31. Dezember 2013 enden.

Zeichnung - Zahlung

Die Komparenten erklären hiermit, die 12.500 (zwölftausendfünfhundert) Anteile mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,00) wie folgt zu zeichnen:

Zeichner	Anteile
Kaufhaus Immobilien Holding A S.à r.l.	6.250 Anteile
Kaufhaus Immobilien Holding B S.à r.l.	6.250 Anteile

Alle Anteile wurden per Bareinlage in Höhe von insgesamt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) durch die Komparenten voll eingezahlt.

Die Existenz der Bareinlage wurde dem unterzeichneten Notar nachgewiesen.

Schätzung der Kosten

Die Kosten, Auslagen, Gebühren und Lasten gleich welcher Art, die von der Gesellschaft zu tragen sind oder dieser in Zusammenhang mit ihrer Gründung belastet werden, wurden auf ungefähr eintausendfünfhundert (1.500,-) Euro geschätzt.

Gesellschafterversammlung

Unmittelbar nach der Gründung der Gesellschaft haben sich die Gesellschafter, ordnungsgemäß vertreten, welche das gesamte Kapital vertreten, in einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und, nachdem sie erklärt haben, dass sie ordnungsgemäß in Kenntnis der Tagesordnung einberufen worden sind, haben sie nach Beratung folgende Beschlüsse gefasst:

1) Als Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbestimmte Dauer werden ernannt:

- Herr Daniel Kranz, geboren am 10. März 1972 in Trier, Deutschland, geschäftsansässig unter der Adresse 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg;
- Herr Achim Mattes, geboren am 29. April 1978 in Trier, Deutschland, geschäftsansässig unter der Adresse 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg;

2) Der Sitz der Gesellschaft wird sich an der Adresse 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg befinden.

WORÜBER Protokoll, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung des Dokuments an die Bevollmächtigte der Parteien, hat diese mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. WOLTER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 décembre 2012. Relation: LAC/2012/60069. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 20. Dezember 2012.

Référence de publication: 2012169647/301.

(120224311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Flen Pharma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 161.933.

—
Acte rectificatif

L'an deux mille douze, le dix-sept décembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Pierre SCHILL, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 18a, boulevard de la Foire.

Lequel comparant déclare avoir présidé l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société FLEN PHARMA S.A. tenue par-devant le notaire instrumentaire, en date du 9 octobre 2012, Numéro 2132/2012 de son répertoire et il déclare avoir représenté les actionnaires lors de la même Assemblée.

La société est inscrite au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 161.933.

Lequel acte a été enregistré à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines de Luxembourg en date du 10 octobre 2012, avec les relations suivantes: LAC/2012/47445 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 29 octobre 2012 et portant la référence L120185895 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2857 du 24 novembre 2012.

- Lequel comparant déclare ensuite que lors dudit acte, qui a transformé la société de société à responsabilité limitée en société anonyme, une erreur matérielle s'est glissée dans l'article trois des statuts de la société anonyme qui énonçait erronément comme lieu du siège social «Luxembourg» au lieu de «Senningerberg».

- A cet effet il y a lieu de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts comme suit:

« **Art. 3.** Le siège de la Société est établi à Senningerberg. Il peut être transféré par simple décision du conseil d'administration en tout autre lieu de cette commune et par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires comme en matière de modification des statuts, dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra même être transféré à l'étranger, sur simple décision du conseil d'administration, lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.»

Le siège de la société doit être énoncé comme suit:

6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg

Réquisition est faite d'opérer cette rectification partout où il y a lieu.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: P. Schill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 décembre 2012. LAC/2012/60555. Reçu douze euros EUR 12,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Référence de publication: 2012169610/43.

(120224277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

—
Invacare Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 169.438.

In the year two thousand and twelve, on the thirtieth day of November,

before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared

(1) Invacare International Corporation, a corporation incorporated under the laws of the State of Ohio, United States of America, with registered office at One Invacare Way, Elyria, OH 44035, State of Ohio, United States of America, and registered with the Secretary of the State of Ohio under number 628256, acting in its capacity of sole limited partner of Invacare Holdings C.V., a limited partnership established and formed under the laws of the Netherlands, with registered

office at Celsiusstraat 46, 6716 BZ Ede, Netherlands, and registered with the Dutch Trade Register of the Chamber of Commerce under number 09123986 ("Invacare Holdings C.V.")

hereby represented by Me Florence Forster, lawyer, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy under private seal given on 28 November 2012,
and

(2) Invacare Holdings LLC, a limited liability company incorporated under the laws of the State of Ohio, United States of America, with registered office at One Invacare Way, Elyria, OH 44035, State of Ohio, United States of America, and registered with the Secretary of the State of Ohio under number 1248091, in its capacity of sole general partner of Invacare Holdings C.V.,

hereby represented by Me Florence Forster, lawyer, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy under private seal given on 28 November 2012,
together referred to as the "Shareholders".

The said proxies shall be annexed to the present deed.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that the Shareholders are the shareholders of Invacare Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of 7 June 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1774 of 13 July 2012 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 169438 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one euro (EUR 1.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred one euro (EUR 12,501.-).

2 To issue one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for this new share, with payment of a share premium in a total amount of two million five hundred twenty thousand seventy-three euro (EUR 2,520,073.-), and to accept payment in full for such new share by a contribution in kind.

4 To amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 To amend article 6 of the articles of incorporation of the Company.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one euro (EUR 1.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred one euro (EUR 12,501.-).

Second resolution

The Shareholders resolved to issue one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

The Shareholders declared to subscribe for the one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), together with the payment of a share premium of two million five hundred twenty thousand seventy-three euro (EUR 2,520,073.-) and to make payment in full for such new share by a contribution in kind consisting in shares of Invacare Holdings Two B.V., a limited liability company incorporated under the laws of the Netherlands (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), having its registered office at Celsiusstraat 46, 6716 BZ Ede, the Netherlands, and registered with the Dutch Trade Register of the Chambers of Commerce under number 34058960 (the "Contribution").

The Contribution represents a value in an aggregate amount of two million five hundred twenty thousand seventy-four euro (EUR 2,520,074.-).

Proof of the ownership by the Shareholders of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Shareholders declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation

and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Shareholders further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution is described and valued (the "Report").

The conclusions of the Report read as follows:

"Based on the work performed and described above the value of the Contribution contributed to the Company in exchange for shares in an amount of two million five hundred twenty thousand seventy-four euro (EUR 2,520,074.-), corresponds at least to the nominal value and share premium of the Share issued."

The Report, which after having been signed "ne varietur" by the Shareholders, as above represented, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed.

Third resolution

The Shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot one (1) new share according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholders resolved to amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

"The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred one euro (EUR 12,501.-) divided into twelve thousand five hundred one (12,501) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up"

Fifth resolution

The Shareholders resolved to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company. Said article will from now on read as follows:

" **Art. 6. Shares.** Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

The Company's shares may be stapled to convertible instruments ("CIs") issued or to be issued by the Company in accordance with the terms and conditions of such instruments. Any shareholder who transfers, sells, assigns, pledges or otherwise relinquishes one or more of his shares in the capital of the Company to a third party (or to the Company in the case of a redemption) shall transfer a same proportion of his CIs stapled to such shares, if any, to that same third party (or the Company, as applicable), in accordance with the applicable terms and conditions of the concerned CIs.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s)."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at three thousand three hundred euro (EUR 3.300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing parties, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trentième jour du mois de novembre,

par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu

(1) Invacare International Corporation, société régie par le droit de l'Etat d'Ohio, Etats Unies d'Amérique, ayant son siège social au One Invacare Way, Elyria, OH 44035, State of Ohio, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au Secretary of the State of Ohio sous le numéro 628256, dans sa capacité de limited partner de Invacare Holdings C.V., une société en commandite simple régie par le droit hollandais, ayant son siège social au Celsiusstraat 46, 6716 BZ Ede, Pays-Bas, immatriculée au Registre du Commerce et Société hollandais sous le numéro 09123986 ("Invacare Holdings C.V.")

représentée aux fins des présentes par Maître Florence Forster, avocat, demeurant à Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 28 novembre 2012,

et

(2) Invacare Holdings LLC, société régie par le droit de l'Etat d'Ohio, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au One Invacare Way, Elyria, OH 44035, State of Ohio, Etats Unies d'Amérique, immatriculée au Secretary of the State of Ohio sous le numéro 1248091, dans sa capacité de general partner de Invacare Holdings C.V.

représentée aux fins des présentes par Maître Florence Forster, avocat, demeurant à Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 28 novembre 2012,

ensemble les «Associés».

Les prédites procurations resteront annexée aux présentes.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter que les Associés sont les associés de Invacare Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), dont le siège social est au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 7 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1774 du 13 juillet 2012 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 169.438 (la «Société»). Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

Les Associés, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de un euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501,-).

2 Émission de une (1) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de cette nouvelle part sociale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux millions cinq cent vingt mille soixante-treize euros (EUR 2.520.073,-) et acceptation de la libération intégrale de cette nouvelle part sociale par un apport en nature.

4 Modification de l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501,-).

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé d'émettre une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Les Associés ont déclaré souscrire la part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux millions cinq cent vingt mille soixante-treize euros (EUR 2.520.073,-) et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature consistant en parts sociales de Invacare Holdings Two B.V., une société régie par le droit des Pays-Bas, ayant son siège social à Celsiusstraat 46, 6716 BZ Ede, Pays-Bas, immatriculée au Registre du Commerce et Société hollandais sous le numéro 34058960 (l'«Apport»).

L'Apport représente un montant total de deux millions cinq cent vingt mille soixante-quatorze euros (EUR 2.520.074,-).

La preuve par les Associés de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

Les Associés ont déclaré encore que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

Les Associés ont déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport»).

Les conclusions du Rapport sont les suivantes:

«Sur base du travail effectué, la valeur de l'Apport apporté en contrepartie de parts sociales pour un montant de deux millions cinq cent vingt mille soixante-quatorze euros (EUR 2.520.074,-) correspond au moins à la valeur nominale et à la prime d'émission de la part sociale émise.»

Le Rapport, qui après avoir été signé «ne varietur» par les Associés, tel que ci-dessus représenté, et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte.

Troisième résolution

Les Associés ont décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre une (1) part sociale nouvelle conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

Les Associés ont décidé de modifier l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cent-et-un euros (EUR 12.501,-) divisé en douze mille cinq cent-et-une (12.501) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

Cinquième résolution

Les Associés ont décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société. Ledit article sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les parts sociales de la Société peuvent être liées à des instruments convertibles («ICs») émis ou à émettre par la Société conformément aux termes et modalités de ces instruments. Tout associé qui transfère, vend, cède, gage ou se dessaisi d'une ou plusieurs de ses parts sociales dans le capital de la Société au profit d'un tiers (ou de la Société dans le cas d'un rachat) devra transférer une même proportion de ses ICs liés à ces parts sociales, le cas échéant, à ce même tiers (ou à la Société), conformément aux termes et modalités applicables aux ICs concernés.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à trois mille trois cents euros (EUR 3.300,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire des comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes ci-avant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: F. Forster, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 6 décembre 2012. REM/2012/1555. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 24 décembre 2012.

Référence de publication: 2012169718/227.

(120223507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Alimar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 69.022.

Je, soussigné,

Claude ZIMMER

demeurant professionnellement au 42-44, avenue de la gare à L-1610 Luxembourg,

Né le 18/07/1956 à Luxembourg (LUXEMBOURG),

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

ALIMAR S.A.

ayant son siège social au 42-44, avenue de la gare à L-1610 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 69.022

Date effective: le 28 décembre 2012

Claude ZIMMER.

Référence de publication: 2013001509/17.

(130001307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Alimar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 69.022.

Je, soussigné,

Marc THEISEN

demeurant professionnellement au 42-44, avenue de la gare à L-1610 Luxembourg,

Né le 05/11/1954 à Luxembourg (LUXEMBOURG),

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

ALIMAR S.A.

ayant son siège social au 42-44, avenue de la gare à L-1610 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 69.022

Date effective: le 28 décembre 2012

Marc THEISEN.

Référence de publication: 2013001510/17.

(130001307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

CA.P.EQ. Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 88.238.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 18 décembre 2012

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société a décidé en date du 18 décembre 2012 de:

- 1) prononcer la clôture de la liquidation de la Société, et
- 2) que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Pour la Société

Epsom Services Limited

Simone Cimino

Liquidateur

Référence de publication: 2013001592/20.

(130000990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Arend-Fischbach S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 65.170.

Les documents de clôture de l'année 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 03 janvier 2013.

Référence de publication: 2013001523/10.

(130001452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Athena Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 76.224.

Les comptes annuels au 31 janvier 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour Athena Consulting S.A.

Fideco Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2013001529/12.

(130000593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Atmosphère Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1311 Luxembourg, 19, boulevard Marcel Cahen.

R.C.S. Luxembourg B 160.387.

Constituée à Luxembourg, le 14 avril 2011

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013001531/10.

(130001028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Aigle Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 172.789.

EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 18 décembre 2012, l'actionnaire unique de la société a décidé comme suit:

- de nommer M. A Packiri Arumugam, né le 4 janvier 1947 à Pekra, Malaisie et résidant au 11 Jalan Penaga, Bukit Bandaraya, Bangsar, 59100 Kuala Lumpur, Malaisie en tant qu'administrateur de la société avec effet au 19 décembre 2012 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra durant l'année 2017.

- de nommer M. Roushan Arumugam, né le 13 décembre 1971 à Selangor, Malaisie et résidant au 15 Hoe Chiang Road, #11-04 Tower Fifteen, 089316 Singapour en tant qu'administrateur de la société avec effet au 19 décembre 2012 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra durant l'année 2017.

- de relever M. Christophe Ponticello, de sa fonction de commissaire aux comptes de la société en date du 18 décembre 2012 et de le remplacer par IPES (Jersey) Limited, une société constituée selon les lois de Jersey, et enregistrée au «Jersey Companies Registry», sous le numéro 99112 avec siège social à l'adresse suivante: 3rd Floor, South Tower, 29/31 Esplanade, JE2 3QA, St Helier, Jersey, et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra durant l'année 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Le 2 janvier 2013.

Référence de publication: 2013001479/22.

(130001419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Amiens Securities S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 143.960.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Référence de publication: 2013001488/12.

(130000934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

ArcticTern, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 3A, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 122.014.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02.01.2013.

Signature.

Référence de publication: 2013001491/10.

(130000631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Berlin, Tauentzienstraße 21-24 Beteiligung A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 173.664.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendzwoölf, am zwölften Dezember,

vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg,

SIND ERSCHIENEN:

die Kaufhaus Immobilien Holding A S.à r.l., eine luxemburgische société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), mit Sitz in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg („Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg“) unter der Nummer B 172.676, sowie

die Kaufhaus Immobilien Holding B S.à r.l., eine luxemburgische société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), mit Sitz in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg („Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg“) unter der Nummer B 172.683,

hier vertreten durch Frau Solange Wolter, geschäftsansässig in 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, welche am 11. Dezember 2012 ausgestellt wurde.

Die besagte Vollmacht, die von dem Bevollmächtigten der erschienenen Parteien und vom Notar „ne varietur“ abgezeichnet wurde, bleibt der vorliegenden Urkunde als Anlage beigefügt, um bei den Registerbehörden eingereicht zu werden.

Die erscheinenden Parteien, wie oben erklärt vertreten, haben den unterzeichnenden Notar ersucht, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung ("société à responsabilité limitée") wie folgt zu erstellen:

SATZUNG

Kapitel I. - Form, Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Form - Name. Es wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung ("société à responsabilité limitée") unter dem Namen „Berlin, Tauentzienstraße 21-24 Beteiligung A S.à r.l.“ gegründet, die dem luxemburgischen Recht untersteht, das für eine solche juristische Person gilt (nachstehend die "Gesellschaft") insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915

über Handelsgesellschaften in der geltenden Fassung (nachstehend das "Gesetz") und der vorliegenden Satzung (nachstehend die "Satzung").

Art. 2. Sitz.

2.1 Der Sitz der Gesellschaft wird in Senningerberg (Großherzogtum Luxemburg) errichtet.

2.2 Er kann durch Beschluss einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung der Gesellschafter, die in der Weise beraten, wie dies für eine Satzungsänderung vorgesehen ist, an einen anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

2.3 Die Adresse des Geschäftssitzes der Gesellschaft kann innerhalb der Gemeinde Niederanven durch einfachen Beschluss des Alleinigen Geschäftsführers (wie unten definiert) oder, wenn es mehrere Geschäftsführer gibt, durch Entscheidung des Vorstandes (wie unten definiert) verlegt werden.

2.4 Sollte eine Lage eintreten oder als drohend erscheinen, sei sie militärisch, politisch, wirtschaftlich oder sozial, welche die normale Tätigkeit der Gesellschaft an ihrem Sitz verhindern würde, so kann der Sitz der Gesellschaft zeitweilig ins Ausland verlegt werden, bis sich die Lage normalisiert hat; solche vorübergehenden Maßnahmen beeinträchtigen die Nationalität der Gesellschaft nicht, welche, ungeachtet der vorübergehenden Verlegung des Sitzes, eine Luxemburgische Gesellschaft bleibt. Die Entscheidung über die Verlegung des Sitzes ins Ausland erfolgt durch den Alleinigen Geschäftsführer oder, im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern, durch den Vorstand.

2.5 Die Gesellschaft darf im Großherzogtum Luxemburg und im Ausland Büros und Zweigniederlassungen errichten.

Art. 3. Zweck.

3.1 Hauptzweck der Gesellschaft ist der direkte oder indirekte Erwerb, das Halten, Verwalten, die Entwicklung und der Verkauf von Beteiligungen und Anteilen an luxemburgischen oder ausländischen juristischen Personen, Körperschaften und/oder Personen- und Kapitalgesellschaften (jeweils eine "Tochtergesellschaft"), und zwar in jeder Form gleich welcher Art und insbesondere auch im Wege der Gründung, sowie die Geschäfte der Tochtergesellschaften zu führen.

3.2 Die Gesellschaft kann - direkt und/oder (ggf. auch mehrfach) indirekt über ihre Tochtergesellschaften - grundstückbezogene Investitionen tätigen, insbesondere Grundstücke erwerben, halten, verwalten, entwickeln und veräußern.

3.3 Die Gesellschaft kann auch, direkt oder indirekt, in Vermögenswerte, gleich welcher Art investieren, diese erwerben, halten oder über sie verfügen, in jeder Form gleich welcher Art.

3.4 Die Gesellschaft darf insbesondere folgende Geschäfte tätigen, wobei es sich versteht, dass die Gesellschaft keine Geschäfte tätigen wird, die sie in eine Tätigkeit involvieren würde, die als regulierte Aktivität im Finanzbereich zu betrachten ist:

(a) sich Geld, in welcher Form auch immer, zu leihen oder Kredite, in welcher Form auch immer, zu erhalten und Geld aufzunehmen, insbesondere durch, aber nicht beschränkt auf, die Ausgabe, immer auf privater Basis, von Anleihen, Schuldscheinen, Eigenwechseln und anderen Schuld- oder Kapitalinstrumenten, seien sie konvertibel oder nicht, und durch die Verwendung von Finanzderivaten oder auf andere Art;

(b) Geld vorzuschießen, auszuleihen oder zu hinterlegen oder Kredit zu vergeben, an oder mit, oder irgendein Schuldinstrument, welches von einer luxemburgischen oder ausländischen juristischen Person ausgegeben wurde, zu zeichnen oder zu kaufen, unter geeignet erscheinenden Bedingungen, mit oder ohne Sicherheit;

(c) Garantien, Haftungsübernahmen, Bürgschaften, Verpfändungen und/oder jede andere Form von Sicherheit abschließen/gewähren, sei es durch persönliche Verpflichtung oder durch Hypothek oder Belastung des Unternehmens oder eines Teils davon, von (gegenwärtigen oder künftigen) Vermögenswerten oder durch alle oder eine dieser Methoden, und zwar sowohl für die Ausführung von Verträgen oder Verpflichtungen der Gesellschaft als auch für die Ausführung von Verträgen oder Verpflichtungen oder anderweitig zu Gunsten ihrer Tochtergesellschaften, innerhalb der Grenzen und im Einklang mit den Bestimmungen des luxemburgischen Rechts.

3.5 Die Gesellschaft kann alle rechtlichen, geschäftlichen, technischen und finanziellen Investitionen oder Transaktionen vornehmen und allgemein alle Transaktionen tätigen, die notwendig sind, um ihren Gesellschaftszweck zu erfüllen, sowie alle Transaktionen, die in direkter oder indirekter Verbindung zu der Erleichterung der Erfüllung ihres Gesellschaftszwecks in allen oben beschriebenen Bereichen stehen.

Art. 4. Dauer. Die Gesellschaft wird für eine unbegrenzte Dauer errichtet.

Kapitel II. - Kapital, Anteile

Art. 5. Anteilskapital.

5.1 Das Gesellschaftskapital wird auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00) festgesetzt, eingeteilt in zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,00) (die „Anteile“).

5.2 Zur weiteren Finanzierung der Geschäftstätigkeit der Gesellschaft (und deren Tochtergesellschaften) werden die Gesellschafter die Gesellschaft mit weiteren Mitteln ausstatten, und zwar in Form von Gesellschaftskapital, Agio, Zuschüssen oder anderen Einlagen, Gesellschafterdarlehen und/oder in anderer Form (insgesamt die „Finanzierungsbeiträge“), die die Gesellschaft ggf. wiederum (ganz oder teilweise und wiederum gleich in welcher Form) an ihre Tochtergesellschaften weitergeben/ausreichen wird. Das Verhältnis der der Gesellschaft von ihren Gesellschaftern zugeführten Finanzierungsbeiträge/nominal zueinander wird als „Finanzierungsquote“ bezeichnet.

5.3 Die vorstehenden Regelungen des Artikels 5.2 begründen keinen Anspruch der Gesellschaft oder einer Tochtergesellschaft auf entsprechende Mittelzuführung. Vielmehr bedürfen entsprechende Mittelzuführungen jeweils eines entsprechenden Beschlusses der Gesellschafterversammlung gemäß Artikel 13.9 dieser Satzung.

5.4 Sofern in diesem Gesellschaftsvertrag nicht ausdrücklich etwas anderes bestimmt ist, berechtigt jeder Anteil zur Ausübung gleicher Rechte.

5.5 Die Gesellschaft kann im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen ihre eigenen Anteile zurückkaufen.

Art. 6. Unteilbarkeit der Anteile. Gegenüber der Gesellschaft sind die Anteile der Gesellschaft unteilbar, da nur ein Eigentümer pro Anteil zugelassen ist. Miteigentümer müssen eine einzige Person als ihren Vertreter gegenüber der Gesellschaft bestimmen.

Art. 7. Übertragung von Anteilen.

7.1 Existiert nur ein einziger Gesellschafter, so sind die seitens des einzigen Gesellschafters gehaltenen Anteile der Gesellschaft frei übertragbar.

7.2 Existieren mehrere Gesellschafter, so können die seitens der Gesellschafter jeweils gehaltenen Anteile (i) frei zwischen den Gesellschaftern und (ii) in Anwendung der Voraussetzungen von Artikel 189 und 190 des Gesetzes an Nichtgesellschafter übertragen werden.

Kapitel III. - Geschäftsführung

Art. 8. Geschäftsführung.

8.1 Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem (1) oder mehreren Geschäftsführern, die nicht notwendigerweise Gesellschafter sind (der/die "Geschäftsführer").

8.2 Wenn zwei (2) und mehr Geschäftsführer ernannt werden so ist es ihre Aufgabe, die Gesellschaft zusammen als Vorstand (der "Vorstand") zu führen.

8.3 Die Geschäftsführer brauchen keine Gesellschafter zu sein. Der/die Geschäftsführer wird/werden von der Gesellschafterversammlung, die deren Anzahl festlegt, für eine bestimmte oder unbestimmte Dauer bestellt. Er/sie ist/sind wieder wählbar, können jedoch jederzeit durch einen Beschluss des Alleingeschafters oder der Gesellschafterversammlung mit oder ohne Grund abberufen werden.

Art. 9. Befugnisse des alleinigen Geschäftsführers oder des Vorstands.

9.1 In seinen Beziehungen mit Dritten hat der alleinige

Geschäftsführer oder, bei Existenz mehrerer Geschäftsführer, der Vorstand, die weitgehendsten Befugnisse, unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln und alle Handlungen und Transaktionen auszuführen und zu genehmigen, die mit dem Zweck der Gesellschaft im Einklang stehen, und unter dem Vorbehalt, dass die Bestimmungen dieses Artikels dabei eingehalten werden.

9.2 Die Gesellschafter haben die Befugnis, eine interne Geschäftsordnung zu erlassen, über die der alleinige Geschäftsführer bzw. der Vorstand in Kenntnis gesetzt werden und die für diese jeweils bindend ist.

9.3 Alle Befugnisse, die nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des alleinigen Geschäftsführers oder, bei Existenz mehrerer Geschäftsführer, des Vorstands.

Art. 10. Vertretung der Gesellschaft. Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft (i) bei Existenz eines alleinigen Geschäftsführers durch die alleinige Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers gebunden; oder, (ii) bei Existenz mehrerer Geschäftsführer durch die gemeinsame Unterschrift von jeweils zwei Geschäftsführern der Gesellschaft gebunden; sowie (iii) im Übrigen von jeglicher Person, der durch die gemäß vorstehend (i) oder (ii) jeweils vertretungsberechtigten Geschäftsführer eine entsprechende Befugnis übertragen wurde/wird.

Art. 11. Delegation und Beauftragter des alleinigen Geschäftsführers oder des Vorstands.

11.1 Der alleinige Geschäftsführer oder, bei Existenz mehrerer Geschäftsführer, der Vorstand, kann seine Befugnisse für spezifische Aufgaben an einen oder mehrere Ad-hoc-Beauftragte/n delegieren.

11.2 Der alleinige Geschäftsführer oder, bei Existenz mehrerer Geschäftsführer, jeder Geschäftsführer, wird die Verantwortlichkeiten und gegebenenfalls die Vergütung des entsprechenden Beauftragten, die Dauer des Vertretungszeitraums sowie jegliche sonstigen relevanten Bedingungen von dessen Beauftragung festlegen.

Art. 12. Sitzung des Vorstands.

12.1 Bei Existenz mehrerer Geschäftsführer gelten folgende Regeln:

Die Sitzungen des Vorstands werden durch jedweden Geschäftsführer einberufen. Der Vorstand kann einen Vorsitzenden ernennen. Die Sitzungen des Vorstands finden in Luxemburg statt.

12.2 Der Vorstand kann ohne vorherige Benachrichtigung wirksam beraten und beschließen, wenn alle Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind und auf die Voraussetzungen und Formvorschriften für die Einberufung verzichtet haben.

12.3 Jeder Geschäftsführer kann für jede Sitzung des Vorstands einen anderen Geschäftsführer durch Ernennung, die schriftlich oder per Telegramm oder Telefax oder Brief erfolgen kann, zu seinem Vertreter bestellen und durch diesen

Vertreter handeln, insbesondere abstimmen. Mündliche Ernennungen sind zulässig und wirksam, wenn sie zu einem späteren Zeitpunkt schriftlich (Fax genügt) bestätigt werden.

12.4 Der Vorstand kann nur dann wirksam beraten und beschließen, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse des Vorstands werden mit einfacher Mehrheit angenommen.

12.5 Der Einsatz von Video- und/oder Telefonkonferenzen ist gestattet, sofern jeder teilnehmende Geschäftsführer alle anderen teilnehmenden Geschäftsführer hören kann und von allen anderen teilnehmenden Geschäftsführern gehört werden kann, unabhängig davon, ob dabei diese Technologie verwendet wird oder nicht, und jeder teilnehmende Geschäftsführer gilt als anwesend und ist befugt, per Video oder Telefon abzustimmen. Der Einsatz von Video- und/oder Telefonkonferenzen soll auf Ausnahmefälle beschränkt bleiben.

12.6 Im Übrigen können Beschlüsse auch schriftlich (Fax oder Brief) gefasst werden, sofern sich alle Geschäftsführer hieran beteiligen. Ein entsprechender Beschluss kann in einem einzigen Dokument oder in mehreren separaten Dokumenten festgehalten werden, die den gleichen Inhalt haben und von allen Mitgliedern des Vorstands unterzeichnet sind. Dergestalt gefasste schriftliche Beschlüsse sind ordnungsgemäß und wirksam, als ob sie bei einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Sitzung des Vorstands angenommen worden wären. Die Fassung von schriftlichen Beschlüssen soll auf Ausnahmefälle beschränkt bleiben.

12.7 Das Protokoll einer Sitzung des Vorstands wird von allen bei der Sitzung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführern unterzeichnet.

12.8 Auszüge werden von jedwedem Geschäftsführer beglaubigt, oder von jedweder Person, die durch jedweden Geschäftsführer oder bei einer Sitzung des Vorstands ernannt wurde.

Kapitel IV. - Gesellschafterversammlung

Art. 13. Befugnisse der Gesellschafterversammlung - Stimmen.

13.1 Existiert nur ein Gesellschafter, so vereint jener einzige Gesellschafter alle Befugnisse auf sich, die per Gesetz der Gesellschafterversammlung übertragen wurden, und fasst die Beschlüsse in Schriftform.

13.2 Existieren mehrere Gesellschafter, so kann jeder Gesellschafter unabhängig von der Anzahl der in seinem Eigentum befindlichen Anteile an Gesellschafterversammlungen teilhaben. Jeder Gesellschafter hat seinem Anteilseigentum entsprechende Stimmrechte. Alle Anteile gewähren die gleichen Stimmrechte.

13.3 Der Vorstand oder der einzelne Geschäftsführer berufen die Gesellschafterversammlungen ein oder schlagen schriftliche Gesellschafterbeschlüsse vor. Im Übrigen erfolgt die Einberufung/der Beschlussvorschlag durch die Gesellschafter, die mindestens die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen.

13.4 Das Einberufungsschreiben einer Gesellschafterversammlung, sowie die damit verbundene Tagesordnung an jeden einzelnen Gesellschafter mindestens innerhalb von 8 (acht) Tagen vor der Versammlung gesendet werden. Ausnahme hiervon ist die jährliche ordentliche Gesellschafterversammlung für welche die Einberufung mindestens innerhalb von 21 (einundzwanzig) Tagen vor dem Datum der Versammlung stattfinden muss.

13.5 Sind alle Gesellschafter anwesend oder vertreten, so können sie auf jegliche Formvorschriften für die Einberufung verzichten, und die Versammlung kann ohne vorherige Benachrichtigung wirksam abgehalten werden.

13.6 Existieren mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschafter, so müssen die Beschlüsse der Gesellschafter in Versammlungen verabschiedet werden, die im Einklang mit den einschlägigen Rechtsvorschriften einberufen werden müssen.

13.7 Existieren mehrere Gesellschafter, jedoch nicht mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschafter, können die Beschlüsse der Gesellschafter in schriftlicher Form gefasst werden. Sind die zu fassenden Beschlüsse von den Geschäftsführern an die Gesellschafter übermittelt worden, so sind die Gesellschafter verpflichtet innerhalb von fünfzehn (15) Kalendertagen seit dem Eingang des Textes des vorgeschlagenen Beschlusses ihre Entscheidung zu treffen und sie der Gesellschaft durch jedes, die Schriftlichkeit gewährleistendes Kommunikationsmittel, zukommen zu lassen. Derartige Beschlussfassungen sollen auf Ausnahmefälle beschränkt bleiben.

13.8 Ein Gesellschafter kann bei einer Gesellschafterversammlung durch einen Bevollmächtigten, der schriftlich zu ernennen ist (oder per Fax oder E-Mail oder jegliches ähnliche Medium), vertreten werden. Der Bevollmächtigte muss kein Gesellschafter sein.

13.9 Beschlüsse sind - vorbehaltlich jeglicher sonstiger Bestimmungen des Gesetzes und dieser Satzung - nur dann rechtsgültig verabschiedet, sofern sie von Gesellschaftern angenommen werden, die gemeinsam mehr als die Hälfte des Anteilskapitals besitzen, ausgenommen jedoch

(a) Beschlüsse, welche die Satzung ändern, die einer (numerischen) Mehrheit der Gesellschafter bedürfen, die mindestens drei Viertel des Anteilskapitals der Gesellschaft beträgt;

(b) ein Beschluss über die Änderung der Staatszugehörigkeit der Gesellschaft, der Einstimmigkeit erfordert;

(c) Beschlüsse über Mittelzuführungen an die Gesellschaft, die grundsätzlich ebenfalls der Einstimmigkeit bedürfen, abweichend hiervon jedoch lediglich eines Beschlusses des/der zuführenden Gesellschafter für den Fall, dass die Mittelzuführung zur Abwendung der Insolvenz der Gesellschaft oder einer Tochtergesellschaft erforderlich oder aus anderen Gründen dringend geboten ist.

Kapitel V. - Geschäftsjahr, Gewinnausschüttung

Art. 14. Geschäftsjahr.

14.1 Das Geschäftsjahr der Gesellschaft ist das Kalenderjahr (1. Januar bis 31. Dezember).

14.2 Jedes Jahr am einunddreißigsten Dezember werden die Konten geschlossen und die Geschäftsführer stellen ein Inventar auf, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind.

14.3 Jeder Gesellschafter oder sein Bevollmächtigter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.

14.4 Besteht die Gesellschaft aus mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschaftern, kann dieses Recht nur während der fünfzehn (15) Kalendertage vor Abhaltung der jährlichen Gesellschafterversammlung ausgeübt werden.

Art. 15. Aufsicht der Gesellschaft.

15.1 Wenn die Anzahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) übertrifft, muss die Aufsicht durch einen Aufsichtsrat bestehend aus einem oder mehreren Prüfern ("commissaires") erteilt werden. Diese können sowohl Gesellschafter als auch Nichtgesellschafter sein.

15.2 Wenn die Grenzwerte, vorgesehen in Artikel 35 des Gesetzes vom 19. Dezember 2002 (in seiner geänderten Fassung) über das Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister erreicht werden, muss die Gesellschaft ihre Jahresbilanzen durch einen oder mehreren unabhängige zugelassene Wirtschaftsprüfer ("réviseurs d'entreprise agréé") prüfen lassen. Diese Wirtschaftsprüfer werden bei der Gesellschafterversammlung oder durch den Alleingesellschafter ernannt. Die Wirtschaftsprüfer werden innerhalb der Mitglieder des "Institut des réviseurs d'entreprises" ausgewählt.

15.3 Unabhängig der vorgenannten Grenzwerte, können jederzeit einer oder mehrere Wirtschaftsprüfer durch Beschluss der Gesellschafterversammlung oder durch die Alleingesellschafterin ernannt werden, die die Ausführungsmodalitäten seines Mandats/ihrer Mandate festlegen.

Art. 16. Gewinnverteilung, Ausschüttung, Erlösrückführung.

16.1 Von dem jährlichen Reingewinn der Gesellschaft werden fünf Prozent (5%) der gesetzlich vorgesehenen Rücklage zugewiesen. Diese Verpflichtung entfällt sobald und solange diese Rücklage die Höhe von zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht.

16.2 Soweit nach der Zuweisung zur gesetzlichen Rücklage verfügbare Mittel zur Ausschüttung zur Verfügung stehen, schlägt der Vorstand wie der verbleibende jährliche Reingewinn verteilt werden soll, indem sie diesen vollständig oder teilweise einer Rücklage zuweisen, auf das nächste Geschäftsjahr vortragen oder, zusammen mit vorgetragenen Gewinnen, ausschüttbaren Rücklagen oder Ausgabepremien an die Gesellschafter ausschütten.

16.3 Die Gesellschafter sind am Gewinn und Verlust der Gesellschaft -in Abweichung zu ihrer Beteiligung am Gesellschaftskapital der Gesellschaft (Nennbetrag der auf ihre Anteile einzuzahlenden Beträge) - im Verhältnis der Finanzierungsquote beteiligt, wobei klarstellend festgehalten wird, dass etwaige Rückführungen von Finanzierungsbeiträge an die Gesellschafter (z.B. Rückzahlung/Gesellschafterdarlehen und/oder Auflösung und Rückführung/Rücklage) für die Ermittlung der Finanzierungsquote unerheblich sind, d.h. eingezahlte Finanzierungsbeiträge/nominal sind auch nach ihrer Rückführung/nominal weiterhin in die Finanzierungsquote einzurechnen. Des Weiteren gehen Finanzierungsbeiträge eines ausscheidenden Gesellschafters auf den betreffenden neuen Gesellschafter über (sofern der veräußernde Gesellschafter nicht sämtliche seiner Anteile veräußert, anteilig), sofern im Übertragungsvertrag nicht der Untergang dieser Finanzierungsbeiträge geregelt ist.

16.4 Die Entscheidung zur Ausschüttung und seine Höhe wird von den Gesellschaftern gemäß den Bestimmungen von Artikel 13 getroffen.

16.5 Ungeachtet der vorstehenden Bestimmungen, kann/können der/die Gesellschafter, auf Grundlage eines Jahresberichts der Geschäftsführer, beschließen Interim dividenden an den/die Gesellschafter vor dem Ende des Geschäftsjahres auszuzahlen, wobei davon ausgegangen wird, dass (i) der auszuschüttende Betrag das seit Ende des letzten Geschäftsjahrs, dessen Jahresabschluss gebilligt worden ist, erzielte Ergebnis, zuzüglich des Gewinnvortrags sowie der Entnahmen aus den zu diesem Zweck verfügbaren Rücklagen und vermindert um den Verlustvortrag sowie aufgrund gesetzlicher und satzungsmäßiger Verpflichtungen in die Rücklagen einzustellender Beträge, nicht übersteigt, und dass (ii) ausgezahlte Beträge, die nicht tatsächlichen Gewinnen entsprechen, durch die Gesellschafter zurückerstattet werden.

Kapitel VI. - Liquidation

Art. 17. Auflösung und Liquidation.

17.1 Die Gesellschaft erlischt nicht durch den Tod, die Aufhebung der Bürgerrechte, die Zahlungsunfähigkeit oder den Konkurs des einzigen Gesellschafters oder eines der Gesellschafter.

17.2 Die Liquidation der Gesellschaft wird durch die Gesellschafterversammlung im Einklang mit den einschlägigen Rechtsvorschriften beschlossen.

17.3 Die Liquidation wird durch einen oder mehrere durch die Gesellschafter ernannte Liquidatoren durchgeführt, die Gesellschafter oder andere (natürliche oder juristische) Personen sein können und deren Befugnisse und Vergütung durch die Gesellschafter festgelegt werden.

Kapitel VII. - Anwendbares Recht; Schlussbestimmungen

Art. 18. Anwendbares Recht. Im Hinblick auf alle Aspekte, die in dieser Satzung nicht spezifisch geregelt sind, wird auf die relevanten Bestimmungen des Gesetzes verwiesen.

Art. 19. Schlussbestimmungen.

19.1 Sollten einzelne Bestimmungen dieser Satzung ganz oder teilweise unwirksam sein oder werden oder sollte diese Satzung eine Lücke aufweisen, soll - soweit vom Gesetz erlaubt - dies die Gültigkeit der übrigen Bestimmungen dieser Satzung nicht berühren. Vielmehr sind die Gesellschafter verpflichtet, anstelle der ungültigen oder fehlenden Bestimmung eine solche Bestimmung gemäß den Bestimmungen des Gesetzes und der Satzung zu vereinbaren, wie sie die vernünftigerweise vereinbart hätten, hätten sie bei Verabschiedung dieser Satzung die Unwirksamkeit oder das Fehlen der betreffenden Bestimmung erkannt.

19.2 Alle das Gesellschaftsverhältnis betreffenden Vereinbarungen zwischen den Gesellschaftern oder zwischen der Gesellschaft und den Gesellschaftern bedürfen zu ihrer Wirksamkeit der Schriftform, soweit nicht kraft Gesetzes die notarielle Beurkundung vorgeschrieben ist. Das gilt auch für einen etwaigen Verzicht auf das Erfordernis der Schriftform.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gesellschaftsgründung und wird am 31. Dezember 2013 enden.

Zeichnung - Zahlung

Die Komplementen erklären hiermit, die 12.500 (zwölftausendfünfhundert) Anteile mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,00) wie folgt zu zeichnen:

Zeichner	Anteile
Kaufhaus Immobilien Holding A S.à r.l.	6.250 Anteile
Kaufhaus Immobilien Holding B S.à r.l.	6.250 Anteile

Alle Anteile wurden per Bareinlage in Höhe von insgesamt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) durch die Komplementen voll eingezahlt.

Die Existenz der Bareinlage wurde dem unterzeichneten Notar nachgewiesen.

Schätzung der Kosten

Die Kosten, Auslagen, Gebühren und Lasten gleich welcher Art, die von der Gesellschaft zu tragen sind oder dieser in Zusammenhang mit ihrer Gründung belastet werden, wurden auf ungefähr eintausendfünfhundert (1.500,-) Euro geschätzt.

Gesellschafterversammlung

Unmittelbar nach der Gründung der Gesellschaft haben sich die Gesellschafter, ordnungsgemäß vertreten, welche das gesamte Kapital vertreten, in einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und, nachdem sie erklärt haben, dass sie ordnungsgemäß in Kenntnis der Tagesordnung einberufen worden sind, haben sie nach Beratung folgende Beschlüsse gefasst:

1) Als Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbestimmte Dauer werden ernannt:

- Herr Daniel Kranz, geboren am 10. März 1972 in Trier, Deutschland, geschäftsansässig unter der Adresse 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg;

- Herr Achim Mattes, geboren am 29. April 1978 in Trier, Deutschland, geschäftsansässig unter der Adresse 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg;

2) Der Sitz der Gesellschaft wird sich an der Adresse 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg befinden.

WORÜBER Protokoll, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung des Dokuments an die Bevollmächtigte der Parteien, hat diese mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. WOLTER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 décembre 2012. Relation: LAC/2012/60051. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 20. Dezember 2012.

Référence de publication: 2012167539/302.

(120222443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

EuroPRISA Vincennes Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.625,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 118.694.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date 21 décembre 2012, que les décisions suivantes ont été prises:

- Nommer Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à r.l., une société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103370 et ayant son siège social au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- Accepter la démission de M. Oliver May en tant que gérant de la Société avec effet immédiat;

- Reconnaître que le conseil de gérance est dès lors constitué de:

* Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à r.l.;

* M. Enrico Baldan;

* M. Benjamin Penalggon; et

* M. Max Kreuter.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 janvier 2013.

Référence de publication: 2013001676/23.

(130001333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

EuroPRISA Luxembourg Holding Company P S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.750,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 113.414.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date 21 décembre 2012, que les décisions suivantes ont été prises:

- Nommer Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à r.l., une société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103370 et ayant son siège social au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- Accepter la démission de M. Oliver May en tant que gérant de la Société avec effet immédiat;

- Reconnaître que le conseil de gérance est dès lors constitué de:

* Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à r.l.;

* M. Enrico Baldan;

* M. Benjamin Penalggon; et

* M. Max Kreuter.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 janvier 2013.

Référence de publication: 2013001672/23.

(130001332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Tamweelview European Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 93.081.

—
In the year two thousand and twelve, on the eighteenth day of December.
before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Grand Duchy of Luxembourg,
was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Tamweelview European Holdings S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Alphonse Lentz, notary residing in Remich, of 17

April 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 525 of 15 May 2003 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 93.081 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, of 4 December 2012, not yet published.

The meeting was declared open at 4.30 p.m. by M^e Manfred MULLER, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary M^e Maxime BERTOMEU-SAVALLE, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer M^e MORELLI Fabien, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of six hundred seventy-six million five hundred thousand euro (EUR 676,500,000.-) so as to raise it from its present amount of forty-six thousand seven hundred euro (EUR 46,700.-) to six hundred seventy-six million five hundred forty-six thousand seven hundred euro (EUR 676,546,700.-).

2 To issue six million seven hundred sixty-five thousand (6,765,000) new class Z common shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To acknowledge the waiver by all the existing shareholders of the Company of their preferential subscription rights and to accept subscription by Abu Dhabi Investment Authority for these new class Z common shares, by a contribution in cash.

4 To decrease the corporate capital of the Company by an amount of three hundred sixty-eight million four hundred ninety-three thousand three hundred euro (EUR 368,493,300.-) to an amount of three hundred eight million fifty-three thousand four hundred euro (EUR 308,053,400.-) by cancelling three million six hundred eighty-four thousand nine hundred thirty-three (3,684,933) class Z common shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) per share, in order (i) to absorb all losses carried forward at the level of the Company in an amount of three hundred thirty-seven million six hundred eighty-seven thousand eight hundred eighty-two euro (EUR 337,687,882.-), (ii) to increase the available share premium by an amount of seventy-eight euro (EUR 78.-) and (iii) to allocate an amount of thirty million eight hundred five thousand three hundred forty euro (EUR 30,805,340.-) to the Company's legal reserve, the latter thus representing ten per cent. (10%) of the Company's share capital upon such decrease.

5 To set the Company's share capital at three hundred eight million fifty-three thousand four hundred euro (EUR 308,053,400.-) divided into three million eighty thousand five hundred thirty-four (3,080,534) class Z common shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each and to amend the first paragraph of article 3.1 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

6 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of six hundred seventy-six million five hundred thousand euro (EUR 676,500,000.-) so as to raise it from its present amount of forty-six thousand seven hundred euro (EUR 46,700.-) to six hundred seventy-six million five hundred forty-six thousand seven hundred euro (EUR 676,546,700.-).

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to issue six million seven hundred sixty-five thousand (6,765,000) new class Z common shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Third resolution

The general meeting of shareholders acknowledged that all existing shareholders of the Company had decided to waive their preferential subscription rights with respect to these new class Z common shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared Abu Dhabi Investment Authority, a public institution owned by the Government of Abu Dhabi, of 211 Corniche Street, PO BOX 3600, Abu Dhabi, United Arab Emirates (the "Subscriber"), represented by M^e Manfred MULLER, aforementioned, by virtue of a proxy given on 18 December 2012, in Luxembourg, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Subscriber declared to subscribe for six million seven hundred sixty-five thousand (6,765,000) new class Z common shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) per share, and to fully pay for these shares by a contribution in cash.

The amount of six hundred seventy-six million five hundred thousand euro (EUR 676,500,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The general meeting of shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot the six million seven hundred sixty-five thousand (6,765,000) new class Z common shares to the above mentioned Subscriber.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved to decrease the corporate capital of the Company by an amount of three hundred sixty-eight million four hundred ninety-three thousand three hundred euro (EUR 368,493,300.-) to an amount of three hundred eight million fifty-three thousand four hundred euro (EUR 308,053,400.-) by cancelling three million six hundred eighty-four thousand nine hundred thirty-three (3,684,933) class Z common shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) per share, in order (i) to absorb all losses carried forward at the level of the Company in an amount of three hundred thirty-seven million six hundred eighty-seven thousand eight hundred eighty-two euro (EUR 337,687,882.-), (ii) to increase the available share premium by an amount of seventy-eight euro (EUR 78.-) and (iii) to allocate an amount of thirty million eight hundred five thousand three hundred forty euro (EUR 30,805,340.-) to the Company's legal reserve, the latter thus representing ten per cent. (10%) of the Company's share capital upon such decrease.

Fifth resolution

The general meeting of shareholders resolved to set the Company's share capital at three hundred eight million fifty-three thousand four hundred euro (EUR 308,053,400.-) divided into three million eighty thousand five hundred thirty-four (3,080,534) class Z common shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each and to amend the first paragraph of article 3.1 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

" **Art. 3.1 Subscribed capital, Authorised capital.** The Company's subscribed capital is set at three hundred eight million fifty-three thousand four hundred euro (EUR 308,053,400.-) divided into three million eighty thousand five hundred thirty-four (3,080,534) class Z common shares (the "Class Z Common Shares" or, the "Common Shares") with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, entirely paid in."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand seven hundred euro (EUR 6,700).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 4.50 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-huitième jour de décembre,

par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Tamweelview European Holdings S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich en date du 17 avril 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 525 du 15 mai 2003,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 93.081 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg en date du 4 décembre 2012, non encore publié.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 16.30 heures sous la présidence de M^e Manfred MULLER, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire M^e Maxime BERTHOMEU-SAVALLE, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur M^e MORELLI Fabien, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la société à concurrence de six cent soixante-seize millions cinq cent mille euros (EUR 676.500.000,-) pour le porter de son montant actuel de quarante-six mille sept cents euros (EUR 46.700,-) à six cent soixante-seize millions cinq cent quarante-six mille sept cents euros (EUR 676.546.700,-).

2 Émission de six millions sept cent soixante-cinq mille (6.765.000) nouvelles actions ordinaires de la classe Z d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions.

3 Constat de la renonciation aux droits préférentiels de souscription de tous les actionnaires existants et acceptation de la souscription par Abu Dhabi Investment Authority de ces nouvelles actions, par un apport à libérer intégralement en espèces.

4 Réduction du capital social de la Société d'un montant de trois cent soixante-huit millions quatre cent quatre-vingt-treize mille trois cent euros (EUR 368.493.300,-) à un montant de trois cent huit millions cinquante-trois mille quatre cents euros (EUR 308.053.400,-) par annulation de trois millions six cent quatre-vingt-quatre mille neuf cent trente-trois actions ordinaires de la classe Z d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) par action, en vue (i) d'absorber toutes les pertes reportées de la Société d'un montant total de trois cent trente-sept millions six cent quatre-vingt-sept mille huit cent quatre vingt deux euros (337.687.882,-), (ii) d'augmenter la prime d'émission disponible d'un montant de soixante-dix-huit euros (EUR 78,-) et (iii) d'allouer un montant de trente millions huit cent cinq mille trois cent quarante euros (30.805.340,-) à la réserve légale de la Société, cette dernière représentant dès lors dix pour cent (10%) du capital social de la Société suite à cette réduction.

5 Porter le capital social de la Société à trois cent huit millions cinquante-trois mille quatre cents euros (EUR 308.053.400,-) divisé en trois millions quatre-vingts mille cinq cent trente-quatre (3.080.534) actions ordinaires de la classe Z d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune et modification de l'alinéa premier de l'article 3.1 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

6 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social de la Société de six cent soixante-seize millions cinq cent mille euros (EUR 676.500.000,-) pour le porter de son montant actuel de quarante-six mille sept cents euros (EUR 46.700,-) à six cent soixante-seize millions cinq cent quarante-six mille sept cents euros (EUR 676.546.700,-).

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'émettre six millions sept cent soixante-cinq mille (6.765.000) nouvelles actions ordinaires de la classe Z d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a constaté que tous les actionnaires existant de la Société ont décidé de renoncer à leur droit préférentiel de souscription en ce qui concerne l'émission de ces nouvelles actions ordinaires de la classe Z.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu Abu Dhabi Investment Authority, un établissement public du Gouvernement d'Abu Dhabi, sis 211 Corniche Street, PO BOX 3600, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis (le «Souscripteur»), représenté par Me Manfred MULLER, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 18 décembre 2012, à Luxembourg, qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Le Souscripteur a déclaré souscrire six millions sept cent soixante-cinq mille (6.765.000) nouvelles actions ordinaires de la classe Z d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à libérer intégralement par le biais d'un apport en espèces.

Le montant de six cent soixante-seize millions cinq cent mille euros (EUR 676.500.000,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les six millions sept cent soixante-cinq mille (6.765.000) actions ordinaires de la classe Z nouvelles au Souscripteur indiqué ci-dessus.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de trois cent soixante-huit millions quatre cent quatre-vingt-treize mille trois cent euros (EUR 368.493.300,-) à un montant de trois cent huit millions cinquante-trois mille quatre cents euros (EUR 308.053.400,-) par annulation de trois millions six cent quatre-vingt-quatre mille neuf cent trente-trois actions ordinaires de la classe Z d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) par action, en vue (i) d'absorber toutes les pertes reportées de la Société d'un montant total de trois cent trente-sept millions six cent quatre-vingt-sept mille huit cent quatre vingt deux euros (337.687.882,-), (ii) d'augmenter la prime d'émission disponible d'un montant de soixante-dix-huit euros (EUR 78,-) et (iii) d'allouer un montant de trente millions huit cent cinq mille trois cent quarante euros (30.805.340,-) à la réserve légale de la Société, cette dernière représentant dès lors dix pour cent (10%) du capital social de la Société suite à cette réduction.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de porter le capital social de la Société à trois cent huit millions cinquante-trois mille quatre cents euros (EUR 308.053.400,-) divisé en trois millions quatre-vingts mille cinq cent trente-quatre (3.080.534) actions ordinaires de la classe Z d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune et de modifier l'alinéa premier de l'article 3.1 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 3.1. Capital souscrit, Capital autorisé.** Le capital souscrit est fixé à trois cent huit millions cinquante-trois mille quatre cents euros (EUR 308.053.400,-) représenté par trois millions quatre-vingts mille cinq cent trente-quatre (3.080.534) actions ordinaires de la classe Z (les "Actions Ordinaires de Classe Z", ou les "Actions Ordinaires") d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à six mille sept cents euros (EUR 6.700,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.50 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. MULLER, M. BERTOMEU-SAVALLE, F. MORELLI, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 20 décembre 2012. Relation: DIE/2012/15212. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 24 décembre 2012.

Référence de publication: 2012169166/224.

(120223366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

PAI partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 136.689.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/01/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2013001979/12.

(130001287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Partim International SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 41.358.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 décembre 2012

- L'Assemblée ratifie la cooptation en tant qu'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Jérémy Lequeux, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Monsieur Cyrille Vallée, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

- L'Assemblée accepte la démission en tant que commissaire aux comptes de C.G. Consulting, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et nomme en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Pour extrait conforme
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2013001981/23.

(130001094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Openregistry S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 159.319.

Extrait du PV de l'assemblée générale extraordinaire du 31 octobre 2012

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission aux postes d'administrateurs de Messieurs Hans Seeuws et Jan Jansen avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateur pour un mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Ordinaire approuvant les comptes relatifs à l'exercice 2015:

M. Geert Debyser, employé privé, né le 2 juin 1969 à Diksmuide (Belgique) résidant professionnellement au 2, rue Léon Laval L-3372 Leudelange.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de prolonger les mandats d'Administrateurs de Xavier Buck et DomainTools Holding S.à.r.l jusqu'au jour de l'Assemblée Ordinaire approuvant les comptes relatifs à l'exercice 2015.

Référence de publication: 2013001958/19.

(130001336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Pearson Luxembourg Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.695.424.300,00.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 17, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 100.716.

—
EXTRAIT

Par décision écrite des associés de la Société en date du 19 décembre 2012, Mr. Paul Barker, avec adresse professionnelle au 17, rue Glesener, L-1631 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec prise d'effet au 31 décembre 2012 et pour une période indéterminée.

Suite à cette décision, le conseil de gérance de la Société est, à compter du 31 décembre 2012, composé comme suit de:

- Mr. Jan Francis van der Drift, gérant, avec adresse au 20-22, Leeteinde, 1151 AK Broek in Waterland, Pays Bas;
- Mr. Michael Kidd, gérant, avec adresse au 28, rue Puert, L-5433, Niederdonven, Grand-Duché de Luxembourg;
- Mr. Alan Miller, gérant, avec adresse au 39, Russel Road, GB - HA6 2LP Northwood, Middlesex, Royaume Uni; et
- Mr. Paul Barker, avec adresse au 17, rue Glesener, L-1631 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Pour Pearson Luxembourg Holdings, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013001970/23.

(130000976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Pearson Luxembourg N° 1., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.264.585,00.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 17, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 100.137.

—
EXTRAIT

Par résolution prise par le conseil de gérance de la Société en date du 10 décembre 2012, il a été décidé de changer l'adresse du siège social de la Société anciennement situé au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à l'adresse suivante: 17, rue Glesener, L-1631 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec prise d'effet au 28 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Pour Pearson Luxembourg N° 1, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013001971/17.

(130000975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Pan European Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 104.493.

Il résulte d'un courrier adressé aux associés de la Société en date du 21 décembre 2012 que M. Oliver May a démissionné de ses fonctions de gérant avec effet au 21 décembre 2012 à 18h00.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société sera composé au 21 décembre 2012 du gérant suivant: M. Ruediger SCHWARZ.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Référence de publication: 2013001965/14.

(130001490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Pauldi Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, Place de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 171.657.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire datée du 10 décembre 2012 que les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- L'assemblée accepte la démission de Mr LA MENDOLA Vincent, expert comptable, né à Mondelange, le 8 février 1967, demeurant professionnellement à L-2652 Luxembourg, 4, Place de Strasbourg de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

- L'assemblée décide de nommer Monsieur SCHREER Paul, retraité, né à Petite Rosselle, le 10 mars 1951, demeurant au 77, rue du Haard, L-4970 Bettange sur Mess au poste d'administrateur avec effet immédiat.

Il terminera le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2018.

Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Pour la société

Fiduciaire Vincent LA MENDOLA S.à.r.l

Référence de publication: 2013001984/18.

(130000906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

PEF Gerrards Cross Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 124.832.

Il résulte d'un courrier adressé aux associés de la Société en date du 21 décembre 2012 que M. Oliver May a démissionné de ses fonctions de gérant avec effet au 21 décembre 2012 à 18h00.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société sera composé au 21 décembre 2012 du gérant suivant: M. Ruediger SCHWARZ.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Référence de publication: 2013001990/14.

(130001484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Sodrugestvo Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 36-38, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 151.174.

Auszug aus dem Protokoll der Jährlichen Generalversammlung vom 15. November 2012

Die folgenden Personen werden zu den Vorstandsmitglieder der Gesellschaft vom 15. November 2012 bis zur jährlichen Generalversammlung der Gesellschaft, die im Jahr 2018 stattfinden wird, widerernannt:

- a. Mr. Raymond Schadeck, als Geschäftsführer der Klasse B;
- b. Mr. Kaku Yoshisato, als Geschäftsführer der Klasse B;
- c. Mr. Yann Bourhis, als Geschäftsführer der Klasse B;
- d. Mr. Vladimir Kalinichenko, als Geschäftsführer der Klasse B;
- e. Ms. Alena Lutsenka, als Geschäftsführerin der Klasse A;
- f. Mr. Aleksandr Lutsenko, als Geschäftsführer der Klasse A;
- g. Mr. Stephane Frappat, als Geschäftsführer der Klasse.

Ernst & Young S.A. wird zum Wirtschaftsprüfer (réviseur d'entreprises agréé) der Gesellschaft vom 15. November 2012 bis zur jährlichen Generalversammlung der Gesellschaft, die im Jahr 2013 stattfinden wird, ernannt.

Luxemburg, den 23. November 2012.

Stéphane Frappat

Geschäftsführer der Klasse A und CEO

Référence de publication: 2013002047/22.

(130001160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Sociedad Armadora Aristotelis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 156.088.

—
Veuillez trouver la situation associée au 31 août 2012:

Ancienne situation associée: Amberson S.A.: 23.174 parts sociales

Nouvelle situation associée: Hathor Finance S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 171666, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte: 23.174 parts sociales

Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour Sociedad Armadora Aristotelis S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013002046/15.

(130000778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Sevenmice S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9712 Clervaux, 5, rue Schloff.

R.C.S. Luxembourg B 95.491.

—
Lors de la décision de l'associé unique de la Société le premier janvier 2013, il a été constaté que Monsieur Philippe Caudron et Madame Merja Hiironen (épouse Caudron) ont démissionné de leur mandat de gérant de la Société avec effet au 31 décembre 2012.

Lors de cette même décision, la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois «META-AGENT SOFTWARE S.à.r.l.» avec siège social à 5 rue Schloff, L-9712 Clervaux, immatriculée au registre du commerce et de sociétés de Luxembourg sous le numéro B74695, a été nommée gérante technique et administrative de la Société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Sevenmice S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2013002040/17.

(130001403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

S.P.I. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 60.759.

—
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013002036/10.

(130001499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Perry Luxco Re, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 134.753.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2013 .

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013001999/12.

(130000788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

QP ES Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 146.236.

Je suis au regret, par la présente, de vous remettre ma démission en tant qu'administrateur de votre société, avec effet au 27 décembre 2012.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Luc GERONDAL.

Référence de publication: 2013002006/10.

(130001008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

PRS Luxembourg Multistrategy Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 151.845.

RECTIFICATIF

Extrait

Cet extrait rectifie l'extrait numéro 120169893 du 3 octobre 2012

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 24 septembre 2012 et a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé KPMG Luxembourg S.à.r.l. pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2013.

Référence de publication: 2013002005/14.

(130001399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Piercy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 104.322.

Extrait du procès-verbal d'une réunion (la «Réunion») du conseil d'administration de la société qui s'est tenue au siège social de la société en date du 26 novembre 2012 à 13.30 heures.

Première résolution

Le conseil d'administration constate la démission de Madame Isabelle Pairon de ses fonctions d'administrateur et décide de pourvoir provisoirement à son remplacement par la nomination de Madame Monika Barbara Kanczuga employée privée, née le 5 septembre 1981 à Wadowice (Pologne), avec adresse professionnelle à L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe, jusqu'à la prochaine l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Deuxième résolution

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social au 33, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, avec effet au 1^{er} décembre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

L'Agent domiciliaire

Référence de publication: 2013002000/20.

(130001279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Pergam Properties II A S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 171.186.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Référence de publication: 2013001993/10.

(130001086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Pergam Properties II B S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 171.189.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Référence de publication: 2013001995/10.

(130001087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Pergam Properties II C S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 171.192.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Référence de publication: 2013001997/10.

(130001088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

T Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4281 Esch-sur-Alzette, 7, rue Portland.

R.C.S. Luxembourg B 173.714.

STATUTS

L'an deux mille douze, le dix-neuf décembre

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

G.S.L. Fiduciaire S.à r.l., ayant son siège social à 7 rue Portland L-4281 Esch-sur-Alzette, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B134.601,

Ici représentée par Monsieur Luc SCHMITT, réviseur d'entreprises agréé, né le 12 septembre 1977, à Luxembourg, demeurant L-4281 Esch-sur-Alzette, 7 rue Portland,

Laquelle comparante a déclaré constituer une société anonyme dont ils arrêtent les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par les personnes ci-avant qualifiées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de «T PARTICIPATIONS S.A.».

Art. 2. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale.

Art. 3. La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition et la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le développement et la mise en valeur de ces participations.

Elle pourra notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, des valeurs mobilières, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra finalement accomplir toutes opérations, activités commerciales ou industrielles, qui favoriseront directement ou indirectement la réalisation de son objet.

L'objet social peut être étendu ou restreint par voie de modification aux statuts dans les conditions requises par la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trois cent quarante-cinq mille euros (345.000,- €) représenté par trois cent quarante-cinq (345) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- €) chacune.

L'augmentation de capital doit être votée à l'unanimité des actionnaires.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la société peuvent être créés, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 7. La cession d'actions n'est libre qu'entre actionnaires. Chaque actionnaire est bénéficiaire d'un droit de préemption en cas de cession d'actions de la société.

L'actionnaire désireux de céder toute ou partie de ses actions doit en informer préalablement le conseil d'administration par lettre recommandée adressée au siège de la société. Cette notification doit contenir, sous peine de nullité, le nombre d'actions à céder, le prix de cession par action ainsi que les modalités de paiement projetés.

Le conseil d'administration transmettra une copie de cette notification aux actionnaires tels que relevés dans le registre des actionnaires dans les huit jours.

Les bénéficiaires du droit de préemption (les actionnaires) ont alors trente jours pour faire valoir leur droit de préemption par lettre recommandée à adresser au conseil d'administration qui en informera par lettre recommandée le cédant dans les huit jours.

Si passé le délai de trente jours, il y a absence de réponse les bénéficiaires du droit de préemption (les actionnaires) seront présumés avoir renoncé à l'exercice de leur droit et le conseil d'administration informera, par lettre recommandée, le cédant dans les huit jours.

Si le droit de préemption n'a pas été exercé, le cédant pourra librement céder les actions offertes au prix et conditions fixés dans la notification initiale.

Le cas échéant, si la cession n'est pas réalisée dans les trente jours, la procédure devra être recommencée.

Administration - Surveillance

Art. 8. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 9. Le conseil d'administration élit en son sein un président et peut choisir un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont

les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 11. La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 12. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Assemblée générale des actionnaires

Art. 13. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 2^{ème} vendredi du mois de juin à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 15. Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts. Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Année sociale - Bilan

Art. 16. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le trente et un du mois de décembre de la même année.

Art. 17. Sur les bénéfiques nets de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième (1/10) du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 18. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Disposition générale

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du onze mai deux mille sept relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») et à la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Mesures transitoires

La première année sociale de la société commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre de l'an 2013.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération

Toutes les actions sont souscrites en numéraire par l'actionnaire unique.

La comparante a souscrit aux actions créées de la manière suivante:

G.S.L. Fiduciaire Sàrl, prédite,	345
Total: Trois cent quarante-cinq actions	345

Les actions ont été entièrement libérées de sorte que la somme de trois cent quarante cinq mille euros (345.000,00 EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant constate que les conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Coût, Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.200,- €.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un et le nombre de commissaire au compte est fixé à un.
- 2) Est appelé aux fonctions d'administrateur: Monsieur Luc SCHMITT, réviseur d'entreprises agréé, né à Luxembourg le 12 septembre 1977, demeurant professionnellement à L-4281 Esch-sur-Alzette, 7 rue Portland;
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
Monsieur André Wilwert, demeurant au 59 boulevard Napoléon à L-2210 Luxembourg.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes se terminent à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2014, sauf si une assemblée générale des actionnaires en décide autrement.
- 5) Le siège social est fixé à L-4281 Esch-sur-Alzette, 7 rue Portland.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite aux comparants agissant en leurs dites qualités, connus du notaire instrumentaire, par leurs nom, prénoms, état civil et demeure, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: SCHMITT; HOLTZ.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 décembre 2012. Relation EAC/2012/17117. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société à des fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Esch/Alzette, le 21 décembre 2012.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2012170132/196.

(120224123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Vetco Luxembourg Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 102.160.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 18/12/2012.

Référence de publication: 2013001390/11.

(130000467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Ventus Novus S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 592.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 112.388.

EXTRAIT

En date du 31 décembre 2012, l'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Robin Naudin ten Cate, en tant que gérant B de la société, est acceptée avec effet immédiat.
- Elke Leenders, ayant son adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée gérant B de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Référence de publication: 2013001387/15.

(130000287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Um Plateau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1123 Luxembourg, 61, Plateau Altmunster.

R.C.S. Luxembourg B 21.107.

Cession de parts sociales

Il résulte d'une cession de parts sociales sous seing privé en date du 31 décembre 2003 que la société GASTRO (LUX) S.A. a cédé l'entière part de ses parts sociales à savoir 475 parts à la société EIC CORPORATION LIMITED, avec siège social à Apia, 2, Nia Mall, Vaea Street, (Samoa), et enregistré sous le numéro de registre des sociétés R25197 au Registrar of Companies Samoa, qui détient désormais après cette cession 475 sur 500 parts sociales.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013001369/13.

(130000370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Thunderbird Investments S.à r.l. SICAV-FIS, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 144.137.

Extrait des résolutions prises en date du 20 septembre 2012

Le siège social a été transféré de L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Pour Thunderbird Investments S.à r.l. SICAV SIF

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013001322/15.

(130000281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Union Bancaire Privée (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 9.471.

La nouvelle liste des signatures autorisées a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Union Bancaire Privée (Europe) S.A.

Vérane Waltregny / Tony Silori

Adjoint à la Direction / Membre de la Direction

Référence de publication: 2013001366/12.

(130000520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Unicorn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4131 Esch-sur-Alzette, 25, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 101.347.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/01/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013001370/12.

(130000431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Valiance Infrastructure Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 137.793.

Les Comptes Annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Référence de publication: 2013001372/10.

(120226632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Global Foods S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1426 Luxembourg, 51, rue Henri Dunant.

R.C.S. Luxembourg B 147.600.

Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 18 décembre 2012

En date du dix-huit décembre deux mille douze,

Monsieur Leszek Stanislaw Banach, ingénieur, demeurant à L-7592 Beringen, 10A, rue du Ruisseau,

Monsieur Maciej Mateusz Banach, informaticien, demeurant à L-7592 Beringen, 10A, rue du Ruisseau, et

Monsieur Mihail lampolski, étudiant, demeurant à L-1426 Luxembourg, 51, rue Henri Dunant,

seuls et uniques associés de la société ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La démission de Monsieur Leszek Stanislaw Banach comme gérant unique de la société est acceptée.

Deuxième résolution

Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée: Monsieur Mihail lampolski, susnommé.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2012.

L. S. Banach / M.M. Banach / M. Iampolski

Référence de publication: 2013001762/20.

(130000617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Galasco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 119.227.

—
EXTRAIT

En date du 3 décembre 2012, le Conseil d'Administration décide de nommer la société Clerc ayant son siège social au 1, rue Pletzer, L-8080 Bertrange, RCS B111831 à la fonction de réviseur d'entreprise agréée.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013001743/12.

(130001067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Gasherbrun 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 116.989.

—
Décisions prises lors du conseil d'administration du 21 décembre 2012.

Le Conseil d'Administration, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Gregorio PUPINO de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission avec effet au 30 novembre 2012.

Le Conseil d'Administration coopte comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Madame Marina PADALINO, résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2013001744/18.

(130000958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

DELPA, Organisation pour le Développement Economique et la Promotion de l'Agriculture, Société Coopérative.

Siège social: L-7535 Mersch, 44, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 6.345.

—
L'an deux mil douze, le treize décembre.

Pardevant Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société coopérative ORGANISATION POUR LE DEVELOPEMENT ECONOMIQUE ET LA PROMOTION DE L'AGRICULTURE, en abrégé, DELPA, ayant son siège social à L-7535 Mersch, 44, rue de la Gare (Agrocenter), inscrite au RCSL sous le numéro B 6.345,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Albert STREMLER, alors de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 25 septembre 1962, publié au Mémorial C page 2.013 de 1962, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, en date du 14 décembre 2004, publié au Mémorial C numéro 288 du 31 mars 2005.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marc FISCH, demeurant à Calmus, qui désigne comme secrétaire Monsieur Romain FREICHEL, demeurant à Kalborn.

L'assemblée élit comme scrutateurs Monsieur Marco GAASCH, demeurant à Nothum et Monsieur Marc NICOLAY, demeurant à Fingig.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- La convocation à la présente assemblée générale extraordinaire et contenant l'ordre du jour a été publiée dans le «De Letzeburger Bauer» en date des 23 et 30 novembre 2012.

II.- Il résulte de la liste de présence ci-annexée que, sur les vingt-sept (27) associés, six (6) associés sont présents et représentent au moins les trois quarts des voix des associés, de sorte que la présente assemblée est valablement constituée et peut délibérer sur l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1.- Suppression de la deuxième phrase de l'article 2 des statuts.
- 2.- Modification de l'objet social, par la suppression du 6^{ème} tiret de l'article 3 point A.
- 3.- Modification des conditions de souscription et modification afférente de l'article 6.
- 4.- Modification des conditions d'admission, démission et exclusion et modification afférente des articles 8, 9 et 10.
- 5.- Modification concernant le mandat des administrateurs et modification subséquente des articles 13, 14 et 17.
- 6.- Modification des pouvoirs de représentation de la société et modification afférente de l'article 22.
- 7.- Modification du système de surveillance et modification des articles 23, 24 et 26.
- 8.- Modification des pouvoirs de l'assemblée générale et modification conséquente de l'article 28.
- 9.- Modification du mode de convocation aux assemblées générales et modification de l'article 29, suppression de l'article 30 et renumérotation des articles suivants.
- 10.- Modification de la répartition de l'excédent favorable du bilan, et modification du nouvel article 34.
- 11.- Différentes adaptations stylistiques.
- 12.- Renouvellement de mandats.
- 13.- Divers.

L'assemblée, ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Afin d'être en concordance avec la législation, l'assemblée décide de supprimer la deuxième phrase de l'article 2 des statuts.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de réduire l'étendue de l'objet social et en conséquence de supprimer le 6^{ème} tiret de l'article 3 point A.

Troisième résolution

L'assemblée décide que le nombre de parts par membre est limitée à vingt maximum, sauf pour la société anonyme CEPAL et l'article 6 est modifié en conséquence.

Elle décide également de supprimer les deuxième et dernier paragraphes dudit article.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier les conditions d'admission et en conséquence l'article 8 comme suit:

- par la suppression des mots «en qualité de chef d'exploitation» au premier paragraphe,
- par l'ajout des mots «ou l'avoir exercé durant sa vie active» à la fin du premier paragraphe,
- par l'ajout des mots «ou l'avoir été durant sa vie active, son successeur d'exploitation devant dans ce cas remplir cette condition».

Cinquième résolution

L'assemblée décide de supprimer les quatrième, cinquième et sixième phrases du premier paragraphe de l'article 13, ainsi que la totalité du deuxième paragraphe. De même, les mots «et les commissaires réunis en conseil général» à l'article 14, ainsi que la phrase «S'ils font usage.... du conseil» à l'article 17 sont supprimés.

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier les pouvoirs de représentation de la société.

En conséquence, l'article 22 est supprimé et remplacé par le suivant:

«La signature de deux administrateurs sera exigé pour tous les actes de la société autres que ceux de la gestion journalière.»

Septième résolution

L'assemblée décide que les activités de la société seront dorénavant surveillées par un réviseur d'entreprises agréé.

En conséquence:

- l'article 23 est supprimé et remplacé par le suivant: «Les opérations de la société sont surveillées par un réviseur d'entreprises agréé, nommé et révocable par l'assemblée générale»;

- le premier paragraphe de l'article 24 est supprimé;
- au troisième paragraphe, les mots «qui pourra prendre inspection sans déplacement» sont supprimés;
- au dernier paragraphe, les mots «et au conseil de surveillance sont supprimés».

De même toutes les références au commissaire aux comptes ou au conseil de surveillance dans les statuts sont supprimées.

Huitième résolution

L'assemblée décide d'ajouter un paragraphe en fin de l'article 28 comme suit:

«L'assemblée générale peut allouer des émoluments fixes et des jetons de présence aux administrateurs et en imputer le montant sur les frais généraux».

Neuvième résolution

L'assemblée décide que les convocations à l'assemblée générale se feront désormais par une seule publication au «De Letzeburger Bauer», quinze jours au moins avant la date fixée.

L'article 29 est donc modifié en ce sens.

L'assemblée décide de supprimer l'article 30 et de renuméroter les articles suivants.

Dixième résolution

L'assemblée décide de modifier la répartition de l'excédent favorable du bilan.

En conséquence, le nouvel article 34 est supprimé et remplacé par le suivant:

«L'excédent favorable du bilan, déduction faite de toutes les charges, frais généraux et d'exploitation, ainsi que des provisions et amortissements nécessaires, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il sera prélevé annuellement cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale. Lorsque ce fonds aura atteint cinquante pour cent du capital social, ce prélèvement cessera d'être obligatoire.

L'assemblée générale décidera de l'affectation du solde du bénéfice après prélèvement pour la réserve légale.»

Onzième résolution

L'assemblée décide de procéder à diverses adaptations stylistiques qui sont répercutées, ensemble avec les modifications statutaires qui précèdent, dans les statuts coordonnés intégrés au présent acte comme suit:

«Dénomination, Siège social, Objet et Durée.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de «Organisation pour le Développement Economique et la Promotion de l'Agriculture», en abrégé «DELPA», société coopérative.

Art. 2. Le siège social est établi à Mersch.

Art. 3. La société a pour objet le développement économique, agricole, la promotion de l'agriculture et la mise en œuvre de tous moyens qui contribuent à la valorisation des produits agricoles et alimentaires; techniques, économiques, sociaux, commerciaux et administratifs.

En vue de réaliser cet objet, la société pourra, sur le plan national et international:

A.- prendre et promouvoir toutes initiatives favorisant le développement économique et la productivité dans l'agriculture, l'expansion agricole et l'organisation des marchés agricoles;

- organiser et prester au bénéfice des entreprises à caractère agricole tous services quelconques, services de gestion, et services d'assistance professionnels, techniques, scientifiques, sanitaires, économiques, sociaux, commerciaux et administratifs et conclure des contrats de louage de service à cet effet;

- établir et répartir la documentation économique et technique nécessaire aux activités de la société;

- faire la prospection des marchés et entreprendre toutes études et actions se rapportant à l'amélioration de la qualité des produits agricoles;

- poursuivre toutes actions et participer à toutes initiatives qui tendent à promouvoir l'écoulement des produits agricoles et alimentaires sur les marchés intérieurs et extérieurs, rechercher une exploitation plus rationnelle des débouchés et courants commerciaux existants et développer des structures de commercialisation pour ouvrir de nouveaux débouchés;

- réaliser des actions de propagande et de publicité en faveur des produits agricoles et alimentaires luxembourgeois, organiser des manifestations à caractère agricole et participer dans le même domaine à des foires, des semaines commerciales et des expositions à caractère agricole;

- apporter assistance et aide à la mise en place de toute organisation dans le domaine des marchés, à l'infrastructure commerciale et technique, et plus généralement à l'organisation des investissements tendant à promouvoir l'écoulement des produits agricoles et alimentaires luxembourgeois;

B. prendre, gérer et mettre en valeur des participations dans toutes entreprises ayant pour objet le développement agricole et le marketing, la transformation, la manufacture, la distribution, la commercialisation de produits agricoles et alimentaires de toute nature;

C. en vue de garantir un résultat positif à son activité sociale, créer des centres agricoles de culture, des centres agricoles de formation pour techniciens et cadres, ainsi que toutes institutions et actions concernant les recherches et progrès scientifiques, techniques et administratifs sur le plan agricole.

La société est de plus autorisée à effectuer toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rapportant directement et indirectement à son objet social, et à prendre dans ce cadre toutes participations généralement quelconques dans toutes sociétés ou autres personnes morales de droit privé et public et dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, ainsi qu'à gérer et mettre en valeur ces participations.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Responsabilité.

Art. 5. La société est à responsabilité limitée. Elle n'est tenue que jusqu'à concurrence de son avoir social. Les associés ne seront tenus que divisément. Chacun est responsable jusqu'à concurrence des parts qu'il a souscrites, sans qu'il puisse y avoir de solidarité entre associés.

Capital social.

Art. 6. Le capital social est formé du montant des parts souscrites par les membres. Il est illimité. Son montant minimum est fixé à CENT MILLE (100.000.-) EUROS.

La valeur initiale d'une part de capital est de VINGT-CINQ (25.-) EUROS. Le nombre de parts par membre est limité à vingt au maximum, sauf pour la société anonyme CEPAL, pour laquelle le nombre de parts est illimité. Les souscripteurs doivent se libérer immédiatement du montant de leurs souscriptions.

En dehors des parts de capital, il ne pourra jamais être créé aucune espèce de titres sous quelque dénomination que ce soit. Toutefois, pourront être créées par la société, sans limitation statutaire de leur nombre, des parts d'emprunts de valeur égale, productives d'un intérêt de quatre pour cent, qui devront rester nominatives et qui pourront être souscrites tant par les associés que par des tiers.

Art. 7. Les parts sont nominatives. Elles seront incessibles à des tiers. Elles peuvent être cédées à des sociétaires, dans les limites prévues, moyennant l'autorisation du conseil d'administration.

Sociétaires, Admission, Démission et Exclusion.

Art. 8. Pour être membre de la société, il faut:

- exercer la profession agricole ou une profession y assimilée ou l'avoir exercé durant sa vie active;
- être membre de la Centrale Paysanne Luxembourgeoise ou l'avoir été durant sa vie active, son successeur d'exploitation devant dans ce cas remplir cette condition;
- avoir souscrit au moins une part;
- avoir été accepté par le conseil d'administration.

Toute personne désirant faire partie de la société est tenue d'en faire par écrit la demande au conseil d'administration en faisant connaître ses nom, prénoms, profession et domicile.

Le conseil admet ou rejette la demande tout en étant tenu, dans ce dernier cas, de faire connaître le motif de rejet.

Art. 9. L'exclusion d'un associé pour faute grave est prononcée par le conseil d'administration. Sont notamment considérés comme faute grave les agissements d'un sociétaire qui sont manifestement en contradiction avec les intérêts de la société.

L'exclusion peut encore être prononcée si l'une des conditions d'admissibilité vient à défaillir.

Le sociétaire contre lequel une exclusion est prononcée pourra intenter un recours contre ladite exclusion. Ce recours qui n'a pas d'effet suspensif et qui doit être intenté par lettre recommandée endéans le délai d'un mois à partir de la notification de l'exclusion, sera vidé par l'assemblée générale.

Art. 10. Le membre exclu ou démissionnaire ne peut provoquer la liquidation de la société, ni l'apposition des scellés, ni l'inventaire. Il a droit à recevoir sa part à la valeur nominale au maximum. En aucun cas le membre exclu ou démissionnaire n'aura le droit à la réserve légale et il n'obtiendra le remboursement de ses parts que douze mois après l'approbation du bilan qui suit la date de son exclusion ou de sa démission.

En cas de décès, de faillite, de déconfiture ou d'interdiction d'un associé, ses créanciers, représentants ou héritiers recouvreront la valeur de ses parts, comme il est établi ci-dessus pour le membre exclu ou démissionnaire. Ils ne peuvent pas provoquer la liquidation de la société.

Art. 11. La possession d'une part sociale comporte adhésion aux présents statuts et aux décisions de l'assemblée générale.

Art. 12. Toute nouvelle souscription pourra être grevée d'un droit dont le montant sera fixé par le conseil d'administration et qui restera acquis à la société. Toutefois, il ne pourra pas être prélevé de droits d'entrée à charge d'un nouvel associé qui aura repris ou continué l'entreprise agricole d'un associé sorti depuis moins de douze mois.

Administration, Direction et Surveillance.

Art. 13. La société est administrée par un conseil d'administration, composé de trois membres au moins et de douze membres au plus, associés ou non, nommés par l'assemblée générale. La durée du mandat de chaque administrateur est fixée à six années consécutives. Les administrateurs sortants sont toujours rééligibles. Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle en raison des engagements de la société. Ils sont responsables de l'exercice de leur mandat, mais sans solidarité.

Art. 14. En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants pourront y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, la prochaine assemblée générale procédera à l'élection définitive. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre achève le mandat de celui qu'il remplace.

Art. 15. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'absence de celui-ci la séance sera présidée par le membre le plus âgé.

Art. 16. Le conseil se réunit sur convocation du président ou d'un administrateur délégué aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué lorsque au moins la moitié des administrateurs le demandent. Les réunions du conseil se tiendront au siège social ou à tout autre endroit indiqué par la convocation.

Art. 17. Le conseil ne délibère valablement que si la majorité des membres est présente ou représentée. Les délibérations sont prises à la majorité des voix. En cas de parité, la voix du président ou de son remplaçant est prépondérante. Les administrateurs absents ou empêchés peuvent donner mandat par lettre. Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux, inscrits dans un registre spécial ou sur des feuilles volantes tenus au siège de la société et signés par tous les membres ayant pris part aux délibérations. Les expéditions ou extraits à délivrer sont signés par le président ou, à son défaut, par l'administrateur qui le remplace.

Art. 18. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de la société. Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts et la loi est de sa compétence. Il a notamment le pouvoir de décider de sa seule autorité toutes les opérations qui rentrent aux termes de l'article trois dans l'objet social, ainsi que tous les apports, cessions, souscriptions, commandites, associations particulières ou interventions financières relatives auxdites opérations.

Il peut, entre autres, faire et passer tous contrats, marchés et entreprises; acquérir et aliéner, prendre et donner à bail tous biens meubles et immeubles nécessaires à la réalisation de l'objet social, effectuer et recevoir tous paiements, en exiger ou fournir quittance, plaider devant toute juridiction, tant en demandant qu'en défendant, obtenir toute décision, sentence, jugement ou arrêt et les exécuter, traiter ou acquiescer, se désister, transiger ou compromettre sur tous intérêts sociaux.

L'énumération qui précède est simplement énonciative et non limitative.

Art. 19. Le conseil d'administration peut instituer en son sein un comité restreint fonctionnant en collège et/ou peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres pour traiter des affaires courantes et/ou des affaires particulières. Les membres d'un tel comité restreint et/ou le ou les membres auxquels une telle délégation de pouvoirs a été accordée prendront le titre d'administrateurs délégués.

La gestion journalière et/ou l'ensemble ou telle partie ou branche des affaires sociales peut être confiée à un ou plusieurs directeurs qui seront nommés par le conseil d'administration dans ou hors de son sein, associés ou non.

Art. 20. Le conseil pourra désigner un ou plusieurs représentants à l'étranger et les munir des procurations ou délégations nécessaires.

Art. 21. Le ou les administrateurs délégués et/ou le ou les directeurs auront les pouvoirs qui leur seront fixés au moment de leur nomination. Leur rémunération est fixée par le conseil d'administration. Ils seront révocables à tout moment par le conseil d'administration avec indication des motifs de la révocation.

Art. 22. La signature de deux administrateurs sera exigée pour tous les actes de la société autres que ceux de la gestion journalière.

Art. 23. Les opérations de la société sont surveillées par un réviseur d'entreprises agréé, nommé et révocable par l'assemblée générale.

Art. 24. La société est tenue de produire les pièces, correspondance, livres et documents comptables à toute réquisition de l'organisme de révision.

L'organisme de révision soumettra son rapport à l'assemblée générale après l'avoir communiqué préalablement au conseil d'administration.

Art. 25. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des sociétaires. Les décisions sont obligatoires pour tous, même pour les absents. Chaque membre a une voix par part sans limitation.

Art. 26. L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration. En cas d'empêchement, il est remplacé par un administrateur désigné par le conseil. Le bureau se compose des administrateurs et de deux scrutateurs nommés par l'assemblée. Le président désigne un associé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Art. 27. Les procès-verbaux des assemblées générales sont signés par le bureau et par les sociétaires qui le demandent. Les expéditions ou extraits sont signés par le président du conseil d'administration seul ou, à son défaut, par un administrateur.

Art. 28. L'assemblée générale annuelle se réunit de droit le premier vendredi du mois de juin à quatorze heures au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation. Si ce jour est un jour de fête légale, elle sera tenue le vendredi suivant.

L'assemblée générale entend le rapport des administrateurs et du réviseur d'entreprises agréé, discute et, s'il y a lieu, approuve le bilan et le compte des pertes et profits. Elle fixe la valeur de la part sociale. Elle pourvoit au remplacement des administrateurs sortants et du réviseur d'entreprises agréé.

L'assemblée générale peut allouer des émoluments fixes et des jetons de présence aux administrateurs et en imputer le montant sur les frais généraux.

Art. 29. La convocation à l'assemblée générale se fera dans l'organe de presse «De Letzeburger Bauer», par une publication au moins quinze jours avant la date fixée pour ladite assemblée.

Chaque associé doit être présent en personne à l'assemblée générale, aucune représentation n'étant possible à ce sujet.

Art. 30. Toute assemblée générale, à l'exception de celle prévue à l'article trente-deux, est régulièrement constituée quel que soit le nombre des membres présents. Les délibérations sont prises à la majorité des voix. L'assemblée générale ne peut délibérer que sur les points mis à son ordre du jour. Celui-ci devra contenir toutes les propositions qui auraient été faites par les sociétaires représentant au moins le cinquième du nombre des voix, à condition qu'elles aient été communiquées au conseil d'administration trente jours au moins avant l'assemblée. Le vote aura lieu au scrutin secret pour les nominations ou révocations de personnes ou s'il est demandé par un sociétaire.

Art. 31. Les présents statuts peuvent être modifiés par l'assemblée générale convoquée spécialement à cet effet. Cette assemblée sera valablement constituée quel que soit le nombre des associés, pour autant qu'il représente les trois quarts (3/4) des voix des membres de la société. Si elle ne remplissait pas cette condition, une nouvelle assemblée serait convoquée à quinzaine. Cette dernière sera alors valablement constituée quels que soient le nombre d'associés et de voix représentées. Mais aucune modification ne sera adoptée, si elle ne réunit pas au moins les trois quarts des voix des membres présents. Les dispositions du présent article sont aussi applicables aux assemblées générales ayant pour objet la dissolution de la société, sa fusion avec d'autres sociétés ou sa transformation en une autre forme de société.

Inventaire, Bilan, Répartition, Réserve.

Art. 32. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre suivant.

Art. 33. Chaque année le conseil d'administration devra dresser un inventaire contenant l'indication des valeurs mobilières et de toutes créances ou dettes de la société avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements. Le conseil d'administration dresse le bilan et le compte des pertes et profits dans lequel il fait les amortissements nécessaires. Le conseil d'administration a la responsabilité de l'évaluation des créances et des valeurs mobilières composant l'actif social. Il établit ses évaluations de la manière qu'il juge la plus utile pour assurer la bonne gestion des affaires, la stabilité et l'avenir de la société. Quinze jours avant l'assemblée, le bilan et le compte des pertes et profits seront déposés au siège social à la disposition des associés.

Art. 34. L'excédent favorable du bilan, déduction faite de toutes les charges, frais généraux et d'exploitation, ainsi que des provisions et amortissements nécessaires, constitue le bénéfice net. Sur ce bénéfice net il sera prélevé annuellement pour la constitution du fonds de réserve légale. Lorsque ce fonds aura atteint cinquante pour cent du capital social, ce prélèvement cessera d'être obligatoire.

L'assemblée générale décidera de l'affectation du solde du bénéfice après prélèvement pour la réserve légale.

Art. 35. Après l'adoption du bilan, l'assemblée se prononce par un vote spécial sur la décharge à donner aux administrateurs et au réviseur d'entreprises agréé.

Dissolution et Liquidation.

Art. 36. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale, sur les propositions du conseil d'administration, règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs. Après paiement de toutes les dettes et charges de la société et le remboursement du capital, le solde de la liquidation sera réparti entre les parts sociales.»

Douzième résolution

L'assemblée constate que le mandat des trois administrateurs actuellement en fonction, à savoir Messieurs Marc FISCH, Romain FREICHEL et Marco GAASCH, est venu à échéance lors de l'assemblée générale de 2010, sans avoir été expressément renouvelé.

En conséquence, l'assemblée décide de renouveler le mandat de ces administrateurs, pour une durée de six ans, avec effet au 4 juin 2010.

Plus personne ne demandant la parole sous le point «Divers» et plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ DEUX MILLE DEUX CENTS (2.200.-) EUROS.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures ils ont signé les présentes avec le notaire.

Signé: Fisch, Freichel, Gaasch, Nicolay, THOLL.

Enregistré à Mersch, le 18 décembre 2012. Relation: MER/2012/2939. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Muller.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C.

Mersch, le 20 décembre 2012.

Référence de publication: 2012168169/302.

(120221145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

AI Green (Luxembourg) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 171.793.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 31 décembre 2012.

Référence de publication: 2013000628/10.

(120226806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

AI Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 140.619.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 31 décembre 2012.

Référence de publication: 2013000627/10.

(120226796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

AF&BC Properties S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 156.692.

Les documents de clôture de l'année 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 31 décembre 2012.

Référence de publication: 2013000625/10.

(120226899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.
